

—
ÉTUDE
—

L'ANIMATION LOCALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

OCTOBRE 2020



**Pays et
Quartiers**
de Nouvelle-Aquitaine

L'animation locale de la Politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine

Directrice de publication :

Stéphane Denjean

Coordination / rédaction :

Laurine Brun

Ont contribué à l'élaboration :

Anne-Sophie Gillion et Christophe Rochard

Nous remercions également les équipes engagées dans la mise en œuvre des contrats de ville d'avoir contribué à l'élaboration de cette étude sur l'animation locale de la Politique de la ville.

Octobre 2020



Présentation de Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

MISSIONS ET ACTIVITÉS



Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine est un groupement d'intérêt public Groupement d'Intérêt Public (GIP) créé en 2002 par l'État et la région pour assurer une mission régionale de centre de ressources sur le développement territorial urbain et rural.

PQN-A inscrit ses actions dans le cadre des politiques territoriales de la région et de l'État (Politique de la ville, politique régionale contractuelle, volets territoriaux des programmes européens).

PQN-A VISE À :

- favoriser et renforcer la dimension intégrée des projets de territoire ;
- développer une ingénierie territoriale en capacité de concevoir et animer des projets de développement local ;
- repérer et rendre compte des sujets émergents, des pratiques innovantes en réponse aux enjeux du développement territorial.

MODALITÉS D'INTERVENTION



L'expertise du centre de ressources repose sur un positionnement singulier de « tiers facilitateur » sur les principes suivants : une approche territoriale affirmée, une logique transversale urbain-rural, une pédagogie fondée sur l'échange de pratiques entre des acteurs très divers intervenant sur les territoires.

Animation des réseaux d'acteurs

Il s'agit de favoriser l'échange d'expériences et de pratiques entre acteurs locaux par le croisement des savoirs, en leur proposant des temps de rencontres réguliers. Cette animation se traduit par du partage d'informations : des points d'actualité sur la mise en œuvre des politiques publiques, des points de situation sur les différents territoires, de la co-élaboration, de la diffusion d'outils et de pratiques.

Montée en compétences des acteurs locaux

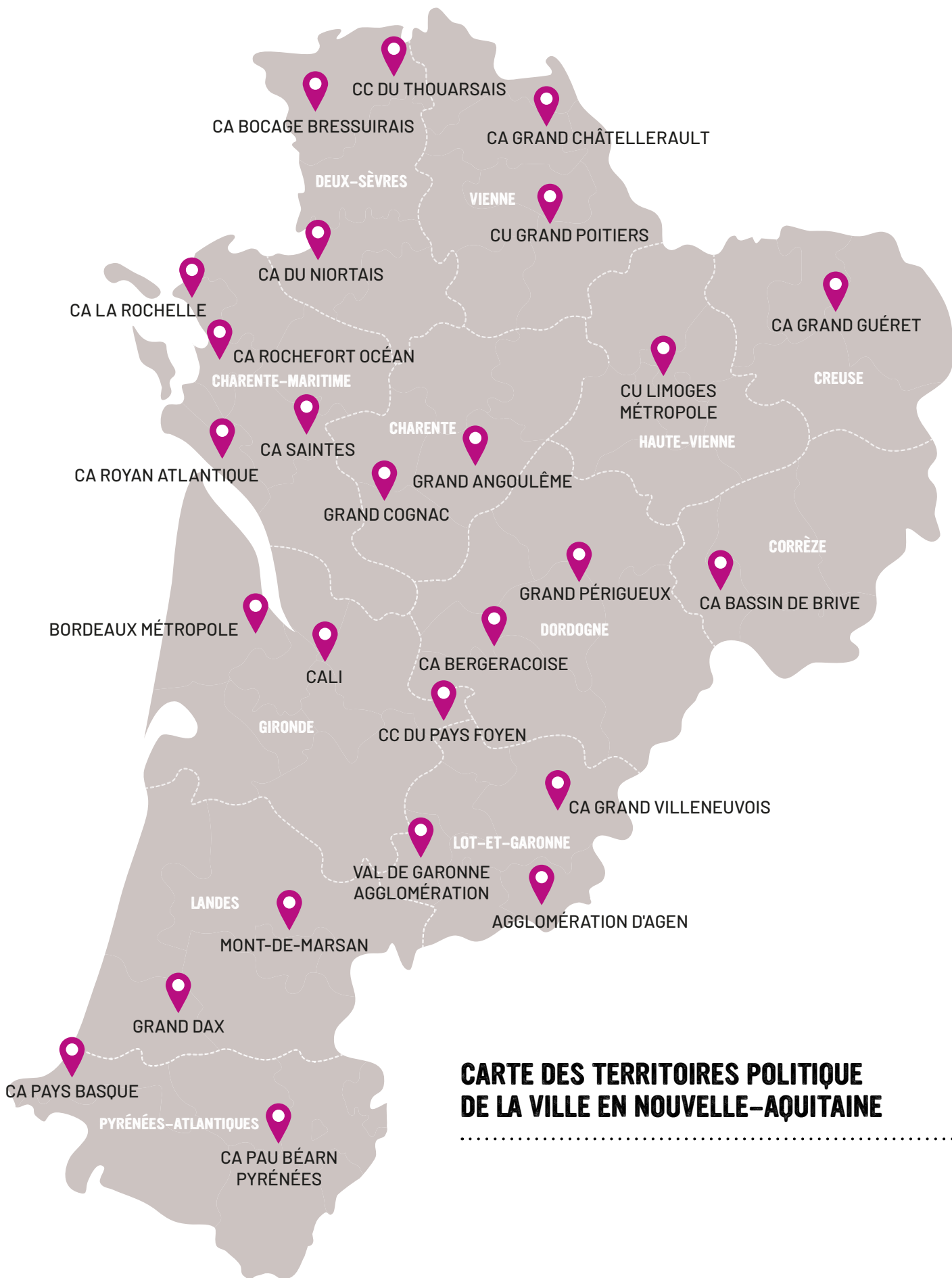
Pour accompagner la montée en compétences des acteurs locaux, différents modes d'intervention peuvent être mobilisés : cycles de qualification, sessions de formation,

visites de terrain, séminaires et conférences-débat, groupes de travail thématique etc.

Les interventions du centre de ressources dans ce domaine se caractérisent par une approche inter-acteurs et multi-territoires.

Capitalisation d'expériences

La plus-value du centre de ressources réside dans sa capacité à capitaliser et à diffuser les retours d'expériences depuis les territoires, ce qui constitue la troisième mission sociale. Ce regard doit s'incarner au travers de productions (notes, fiches d'expériences sur des actions innovantes ou sur des expérimentations, publications, etc.) facilement communicables et appropriables.



CARTE DES TERRITOIRES POLITIQUE DE LA VILLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

SOMMAIRE

- 4** Carte des territoires Politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine
- 6** **Synthèse** - Etude sur l'animation locale de la Politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine
- 12** **Panorama** - L'animation locale des territoires Politique de la ville
 - 13** Charente (16)
 - 17** Charente-Maritime (17)
 - 26** Corrèze (19)
 - 28** Creuse (23)
 - 30** Dordogne (24)
 - 34** Gironde (33)
 - 41** Landes (40)
 - 47** Lot-et-Garonne (47)
 - 53** Pyrénées-Atlantiques (64)
 - 58** Deux-Sèvres (79)
 - 64** Vienne (86)
 - 70** Haute-Vienne (87)

72 **Glossaire**

NB : Nous attirons votre attention sur l'obsolescence de ces données (recensées au premier semestre 2020). Elles peuvent ou ont peut-être déjà évolué en fonction des contextes locaux. C'est le cas notamment des contacts référents et des modalités de gouvernance les plus susceptibles de changements.

L'ANIMATION LOCALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Territoires, gouvernance et ingénierie

Synthèse

LA POLITIQUE DE LA VILLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

La Politique de la ville vise à **réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines** en améliorant les conditions de vie de leurs habitants par des actions en matière de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement du cadre de vie.

Au sein de la région, la Politique de la ville couvre les **12 départements**, sur **26 EPCI** qui portent un contrat de ville. Ce sont au total **44 communes, 81 quartiers prioritaires** abritant **209 287 habitants**. Ils représentent **4% de la population régionale**. Les quartiers de Nouvelle-Aquitaine sont plutôt de petite taille si on les compare à la moyenne nationale puisqu'ils **accueillent 2 600 habitants en moyenne**, contre 3 800 en France métropolitaine¹.

QUEL EST LE CONTEXTE ?

Les priorités et les modalités de mise en œuvre de la Politique de la ville ont évolué régulièrement en même temps que le contexte politico-administratif s'est modifié.

Au fil du temps, **de multiples programmes et dispositifs sont apparus** au bénéfice de l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et en complément du « contrat global » qu'est le contrat de ville. On parle de PNRU, de PRE, d'Emplois francs, de Cités éducatives, de PaQte, etc. Plusieurs autres programmes hors Politique de la ville viennent également compléter et enrichir l'action publique en favorisant le développement territorial : Cœur de ville, Territoire d'industrie, Agenda 21, etc.

Aussi, **les champs d'intervention de la Politique de la ville se sont élargis** au-delà des thématiques centrales de lutte contre les exclusions et de développement social local (développement économique, ESS, développement durable, agriculture urbaine etc.) élargissant et multipliant ainsi les partenariats.

En parallèle, **le profil des professionnels en charge de la Politique de la ville a changé**. Le chargé de mission thématique, technique ou administratif intégré dans les services de la collectivité a succédé au chef de projet militant au sein de structure partenariale de type GIP-DSU, par la même, les délégués du préfet sont venus renforcer la présence de l'État sur les quartiers, constituant une ingénierie complémentaire sur les quartiers.

L'année 2014 a marqué un tournant avec la loi Lamy. D'une part, la dimension « participation des habitants » est devenue incontournable avec l'instauration des conseils citoyens. D'autre part, la nouvelle géographie prioritaire a intégré des territoires nouveaux dans les périmètres de la Politique de la ville. Désormais des quartiers de centre-ville paupérisés de petites et moyennes villes sont en effet comptabilisés comme quartiers prioritaires de la ville.

¹ Etude INSEE, Regards sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine, février 2018, Dossier N°5

Cela s'explique par un nouveau et unique critère de sélection ; la part de la population ayant un revenu inférieur à 11 250 euros par an au sein d'une unité urbaine de plus de 10 000 habitants, et d'un quartier de plus de 1 000 habitants. De plus, depuis 2014 également, la mobilisation du droit commun est encouragée. Enfin, les intercommunalités sont devenues chef de file de la Politique de la ville, aux côtés de l'État.

POURQUOI UN PANORAMA ?

Les bilans à mi-parcours des contrats de ville et la mise en place des « Protocoles d'Engagement Réciproques et Renforcés » a été l'occasion pour les territoires de **réinterroger les priorités et modalités de mise en œuvre de la Politique de la ville**. C'est à la lumière de ce contexte et des nouveaux enjeux que PQN-A a souhaité analyser la manière dont la Politique de la ville s'anime et s'organise dans les territoires néo-aquitains.

C'est pourquoi PQN-A a confié à Laurine Brun - étudiante en master de sociologie urbaine à l'Université de Bordeaux - la conduite d'une **étude exploratoire** durant le premier semestre 2020.

Les témoignages d'une trentaine d'acteurs en charge de la Politique de la ville en Nouvelle-Aquitaine ont été recueillis. Leur croisement a permis d'analyser les modalités de mise en œuvre de la Politique de la ville au prisme de trois principaux items :

- la géographie prioritaire ;
- la gouvernance ;
- l'ingénierie ;

Ce travail a abouti à l'élaboration d'un **panorama régional sur l'animation locale de Politique de la ville**. Sous forme de **fiches signalétiques**, plusieurs éléments clés par territoire ont été recensés :

- les données liées aux quartiers prioritaires sous forme de fiche d'identité ;
- les orientations synthétiques du contrat de ville et du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés ;
- les modes de gouvernance ;
- les dispositifs mobilisés ;
- les contacts locaux.

Ce panorama a été construit en **collaboration et avec la participation directe des professionnels** au niveau local.

PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE EXPLORATOIRE

Qui a été interrogé ?

L'échantillon pour cette étude est constitué de **30 personnes**, réparties sur les 12 départements de Nouvelle-Aquitaine. Parmi elles, 12 sont des chefs de projets en charge de la Politique de la ville au **niveau intercommunal**, 4 sont chefs de projet au **niveau communal**, 10 sont **délégués du préfet** et 4 sont des **témoins** ayant une expérience en Politique de la ville. L'analyse qui en découle tient donc du point de vue particulier de ces professionnels, et seulement d'eux (complété par une analyse bibliographique).

Comment ?

Quasi-exclusivement **par entretiens téléphoniques** (période de confinement oblige), les questions posées de manière informelle portaient à la fois sur leurs parcours professionnels antérieurs, le contexte de leur territoire (atouts et faiblesses) et sur leur manière de mettre en œuvre le contrat de ville (modalités, coordination, dispositifs, partenariats, pilotage). Il s'agissait également d'aborder avec eux leur vision du métier et leur point de vue sur la Politique de la ville (passée, actuelle et future).

Pour répondre à quoi?

Étudier l'animation locale de la Politique de la ville revient à analyser :

1. **Où** elle se met en œuvre (analyse territoriale)?
2. **Comment** elle se met en œuvre (analyse des outils et du fonctionnement global contractuel, partenarial et du pilotage)?
3. **Qui** la met en œuvre (analyse des métiers)?

C'est pourquoi, au prisme des territoires (« où »), de la gouvernance (« comment ») et de l'ingénierie (« qui »), nous avons cherché à comprendre comment la Politique de la ville s'appliquait en Nouvelle-Aquitaine. Au regard du contexte actuel évoqué ci-dessus, nous avons tenté de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les modalités d'animation locale ?
- Quels rapports les acteurs responsables de la mise en œuvre de la Politique de la ville entretiennent-ils avec elle ?

Que retenir ?

Les témoignages des professionnels Politique de la ville rencontrés (tous statuts confondus) sont assez nuancés. Alors que le scepticisme s'empare de certains quant à la pertinence et la cohérence de cette politique publique, d'autres prennent le contre-pied pour en faire un levier vers la cohésion des territoires. Qu'en est-il exactement ?

1. Des territoires à l'épreuve de l'hétérogénéité de leurs configurations

Plusieurs types de territoires sont concernés par la Politique de la ville. Leur point commun ? Le niveau de vie de leurs habitants. Ceci étant, **leurs problématiques comme leurs capacités d'actions sont hétérogènes.**

On peut observer plusieurs types de territoires concernés par la Politique de la ville :

	Les quartiers de grands ensembles d'habitat social	Les quartiers de centre-ville
Caractéristiques	Souvent situés en périphérie de grandes villes, ils sont caractérisés par des tours et des barres de logements sociaux sur plusieurs étages. Ils ont généralement des problématiques en termes « d'aller vers », d'entre soi qui ne favorise pas la sortie du quartier, de liaisons et de mobilités vers l'extérieur du quartier.	Ce sont plutôt des quartiers dévitalisés en termes de qualité de logements et de dynamisme social et commercial. Ce sont des quartiers peu denses. On est sur un urbanisme assez disparate, avec entre autres des maisons individuelles. La ville concernée est souvent une ville moyenne ou rurale.
Exemples	Bordeaux Métropole Agen La Rochelle Limoges Brive Angoulême	Coutras Sainte-Foy-la-Grande Bressuire Sainte-Livrade-sur-Lot

Or, un doute subsiste sur « le fait d'avoir classé des communes rurales en Politique de la ville » puisque, par exemple, « on n'est pas dans des problématiques de bas d'immeuble » (extrait entretien). En effet, cette ouverture de la géographie prioritaire entraîne des conséquences.

- 1. Les sujets « prioritaires » qu'impose la Politique de la ville ne se retrouvent pas de manière systématique ou ne s'expriment pas de la même façon sur tous ces territoires :** les priorités comme les besoins sont différents d'une configuration à une autre, comme en témoigne leurs caractéristiques hétérogènes (cf tableau ci-dessus).
- 2. Les capacités pour répondre à ces sujets sont inégalement présentes :** la quantité d'opérateurs, d'acteurs ou d'ingénierie spécialisée est parfois en déficit, notamment dans les territoires plus ruraux, ne permettant pas de mettre en œuvre un dispositif ou un projet de manière égale par rapport à un territoire bénéficiant d'un meilleur maillage associatif.

De fait, **les limites du critère unique de sélection** pour la délimitation du zonage des territoires référencés Politique de la ville se font sentir. En effet, **ce n'est pas parce que des territoires ont des niveaux de vie similairement faibles que leurs problématiques ou les difficultés de leurs habitants seront les mêmes ou, a fortiori, se traiteront de la même manière.**

2. La coordination Etat-EPCI

La qualité de la relation Etat-EPCI est une condition sine qua non de la qualité de l'animation de la Politique de la ville et donc de la réussite du contrat. Plus le portage politique sera partagé, plus le contrat sera respecté, plus l'animation en sera favorisée. C'est un effet cascade.

Néanmoins, il y a des **facteurs facilitant et entravant** la Politique de la ville.

Plusieurs éléments peuvent faciliter ou au contraire contrarier sa mise en œuvre au sein de l'intercommunalité :

- le niveau d'acculturation des élus ;
- le niveau d'entente entre les communes et l'intercommunalité ;
- la compréhension (ou pas) des territoires voisins qui ne bénéficient pas de crédits spécifiques ;
- une entrée en Politique de la ville plus ou moins bien acceptée ;
- la plus ou moins forte intégration de la politique de la ville dans les services intercommunaux ;
- etc.

Du côté de l'Etat, sa posture renvoie au respect de la loi et à une certaine forme de « neutralité ». Pour autant, les changements de priorités nationales et la multiplication des dispositifs et appels à projets peuvent mettre à mal le contrat initialement conclu. **L'équilibre Etat-EPCI** est le résultat de ces tensions plus ou moins fortes suivant les périodes.

Au-delà de la seule relation Etat-collectivité se pose la question de **la qualité du partenariat** dans sa globalité. L'enquête met en lumière deux effets leviers qui favorisent la mise en œuvre du contrat :

- 1. Tout d'abord, acculturer les partenaires et/ou élus locaux aux enjeux relatifs à la Politique de la ville.** L'objectif ? Avoir une mobilisation et un portage politique plus fort. Par exemple, la coordination se passe relativement bien lorsque la Politique de la ville est comprise comme un atout pour l'ensemble de l'intercommunalité et non comme une contrainte qui ne concernerait qu'un micro-secteur du territoire. Lorsque la Politique de la ville est considérée comme un défi collectif, sa mise en œuvre est de fait plus collaborative et donc facilitée.
- 2. Ensuite, adopter une stratégie d'animation intégrée, notamment par la mobilisation du droit commun.** A l'image de certaines zones rurales où la Politique de la ville n'est pas forcément une priorité politique ou territoriale, il est opportun de mener une animation de manière intégrée directement dans les instances de droit commun du territoire. Autrement dit, pour traiter par exemple des problématiques relatives à l'emploi, le chargé de mission Politique de la ville va traiter le quartier prioritaire au même titre que les quartiers environnants au sein de services « emploi » et ne va pas créer une instance dédiée et estampillée « Politique de la ville », hormis lorsque la priorité l'exige. Ce type de démarche, observée à plusieurs reprises au cours de l'enquête, permet d'intégrer la Politique de la ville au territoire et non l'inverse.

Ces deux éléments donnent à la Politique de la ville une vision de développement local global où elle peut se nourrir de l'innovation territoriale tout en y contribuant.

3. Des métiers en tension entre animation et gestion

Il est indéniable que **l'ingénierie en charge de la Politique de la ville a évolué vers davantage de « bureaucratie » et de technicité**. Les professionnels sont plus formés (niveaux masters en aménagement et développement des territoires). Ils font partie de l'administration communale ou intercommunale (statuts de fonctionnaires). Ils acquièrent des compétences plus spécifiques rendues nécessaires par la mobilisation du droit commun, par la gestion de dossiers, de contrats, d'appels à projet et de commandes publiques, et par la prise en compte de l'élargissement de thématiques qu'intègre la Politique de la ville.

Les professionnels de la Politique de la ville oscillent entre différentes postures :

- Le généraliste / le spécialiste
- Le gestionnaire / l'animateur
- Le bureaucrate / l'innovateur
- L'engagé / le découragé

Ces postures professionnelles fluctuent en fonction :

- du contexte politico-administratif (qualité des relations Etat-collectivité, qualité du partenariat) ;
- de la configuration du territoire concerné ;
- de la position dans l'organigramme ;
- de la plus ou moins grande proximité avec le terrain ;
- des missions confiées ;
- du profil socio-professionnel ;
- des moyens à disposition ;
- de la période, du moment, de l'urgence ;

On observe aujourd'hui l'émergence de nouveaux professionnels aux **postures hybrides** qui travaillent aussi bien sur les quartiers prioritaires que sur le rural. Ils ne sont plus uniquement issus de l'éducation populaire. Ils ont davantage des formations techniques, universitaires, spécialisées. Ils s'appuient sur les méthodes et les dispositifs de la Politique de la ville pour irriguer les territoires ruraux les plus fragiles. Inversement, il mobilisent les dispositifs déployés sur les territoires ruraux pour mener des actions nouvelles dans les quartiers ou aborder de nouveaux sujets (agriculture et alimentation, écologie...). Pour cela, ils sont agiles et adaptables à la fois aux différents sujets du moment, ainsi qu'aux urgences et priorités qui surviennent.

Qu'en conclure ?

La Politique de la ville est complexe. Elle traite de multiples sujets dans une approche intégrée, elle mobilise de multiples acteurs et elle donne une grande place à la participation des habitants.

De plus, elle se heurte au fonctionnement de nos institutions administratives en « silos » et très procédurales. Pour autant, petit à petit, elle essaime. Des dispositifs jusqu'ici ciblés sur les quartiers prioritaires sont déployés dans les territoires ruraux. Des programmes s'inspirent des méthodes éprouvées par la Politique de la ville. C'est le cas de sujets comme le Revitalisation des centres-bourgs, les démarches alimentaires territoriales. L'enjeu est donc bien de créer des passerelles, d'essaimer les bonnes pratiques dans un sens comme dans l'autre. Il s'agit de concevoir la Politique de la ville aujourd'hui comme un **levier vers la cohésion des territoires locaux** et la lutte contre les vulnérabilités au sens large. **Ainsi, elle devient d'abord une politique d'inclusion plus que d'exception.**



PANORAMA

L'animation locale des territoires Politique de la ville



GRAND ANGOULÊME

FICHE D'IDENTITÉ


Site internet : www.grandangouleme.fr

Agglomération : Grand Angoulême, 38 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Basseau - Grande Garenne, Angoulême	3 539	11 250	54,2 %
Bel-Air - La Grand Font, Angoulême	2 543	12 497	45 %
Ma Campagne, Angoulême	1 923	12 545	45,2 %
Champ de Manœuvre, Soyaux	3 286	11 659	52,3 %
L'étang des Moines, La Couronne	1 291	12 940	37,6 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



On a utilisé le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés comme un temps pour remobiliser les partenaires. C'est une continuité du contrat de ville. 



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV055>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

- Développer l'attractivité économique des quartiers
- Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération
- Renforcer le parcours éducatif des enfants en lien avec les familles
- Lutter contre la précarité
- La culture en agglomération et dans les quartiers
- Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins
- Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Renforcer

- L'attractivité économique des quartiers
- L'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération
- Le parcours éducatif des enfants en lien avec les familles
- La sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Développer

- Lutter contre la précarité dans une approche large faisant le lien avec la santé, et la culture
- Le lien avec les habitants et la consolidation des conseils citoyens
- L'égalité entre les hommes et les femmes
- L'animation du contrat de ville en faveur du partenariat et du décroisement
- Le marketing territorial pour promouvoir l'image des quartiers et notamment la nouvelle image issue de la rénovation urbaine

Veiller à

- Maintenir des compétences et des moyens opérationnels suffisants sur les quartiers
- Sécuriser les acteurs : les conventions pluriannuelles sont plébiscitées
- Le droit commun

GOUVERNANCE

Comité de pilotage : tous les signataires et les conseils citoyens

Comités techniques : agglo, préfecture, région, les 3 communes prioritaires, DDCSPP, déléguée départementale à l'égalité

Groupes de travail : regroupent les signataires du contrat, les conseils citoyens, les référents de dispositifs connexes selon ordres du jour

Conseil(s) citoyen(s) : ils sont membres des copils, associés à tous les travaux des ORU, relais d'information dans les deux maisons des projets

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

- **Cité éducative** : sur les quartiers Basseau-Grande Garenne, Bel air-La grand Font
- **PNRU** : la coordination GrandAngoulême se fait autour du poste de la cheffe de projet PNRU et des chefs de projets communaux. Invitation systématique des référents contrat de ville aux cotechs dédiés aux deux ORU. Travaux communs autour de la participation des habitants et des conseils citoyens.
- **CLS / ASV** : remontée d'information au cotech par les deux référents communaux concernés notamment en cas de crise (Angoulême et Soyaux)
- **PRE** : le suivi se fait via les référents locaux et la déléguée de la préfète
- **ADULTES RELAIS** : sur les postes de médiation sociale au sein de l'association OMEGA qui met en œuvre la compétence de grandAngoulême ; un poste communal en soutien du conseil citoyen

PARTENAIRES ET SIGNATAIRES

Partenaires et signataires du contrat de ville : préfecture de la Charente, Grand Angoulême, Angoulême, Soyaux, La Couronne, région Poitou-Charente, département de la Charente, Éducation nationale, CAF, ARS, procureur de la République, pôle emploi, mission locale, Logélia, OPH de l'Angoumois, SA Le Foyer, CDC, CCI, CMA, chambre d'agriculture, Nersac, Saint-Michel, Gond-Pontouvre, L'Isle d'Espagnac, Ruelle-sur-Touvre

Partenaires et signataires du PERR : préfecture de la Charente, Grand Angoulême, Angoulême, Soyaux, La Couronne, région Nouvelle-Aquitaine, département de la Charente, Éducation nationale, CAF, ARS, pôle emploi, mission locale, Logélia, OPH de l'Angoumois, Noalis, CDC, CCI, CMA, chambre d'agriculture

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Anne DEFRENNE

Responsable du pôle Cohésion sociale
a.defrenne@grandangouleme.fr

Carine DE LA FUENTE

Responsable du service Développement social territorial
c.delafuente@mairie-angouleme.fr

Julia GASCON

Direction Éducation, enfance, jeunesse,
Vie associative et Développement Durable
j.gascon@lacouronne.fr

Florent-Damien MARTY

Coordinateur CLSPD, référent Politique de la ville
florent-damien.marty@mairie-soyaux.fr

Karine BLANC

Déléguée de la préfète
karine.blanc@charente.gouv.fr

GRAND COGNAC

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.grand-cognac.fr

Agglomération : Grand Cognac, 57 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Crouin	1 898	11 682	51,4 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

- Lutter contre la précarité
- Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles
- Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins
- Développer la culture et le sport sur le territoire
- Développer l'attractivité des quartiers
- Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération et favoriser l'accès au logement social
- Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Les priorités du PERR pour la période 2020-2022

Volet cohésion sociale

- Renforcer l'action de l'agglomération sur sa compétence Politique de la ville
- Réunir régulièrement les partenaires du contrat de ville
- Cibler prioritairement les actions sur le public jeune
- Faire de la culture un axe structurant et transversal dans le contrat de ville
- Aller davantage vers les habitants
- Décloisonner le quartier
- Augmenter la part des financements pluriannuels dans les appels à projets

Volet développement économique

- Rendre le quartier attractif aux commerces et à l'installation de professionnels
- « Aller vers », pour amener vers l'emploi en renforçant la proximité et la préparation
- Rapprocher l'offre et la demande en matière d'emploi
- Installer une dynamique partenariale dans le cadre d'une stratégie pour le développement économique et d'inclusion dans l'emploi en faveur des QPV
- Animation pour dynamiser la mobilisation des publics
- Faire émerger davantage d'initiatives de nature économique à financer dans le cadre de l'appel à projet annuel



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV056>

Volet urbain/cadre de vie

- Mettre en place une GUP impliquant l'ensemble des partenaires intervenant sur l'espace public et le cadre de vie
- Réaliser régulièrement des « diagnostics en marchant » avec les habitants
- Etudier avec les services de la ville et de police les aménagements urbains permettant de réduire l'insécurité
- Déployer des composteurs collectifs enterrés sur l'ensemble du QPV
- Mettre en place un accueil annuel des nouveaux habitants sur le quartier
- Renforcer les échanges entre le bailleur, les habitants et les partenaires du contrat de ville sur les travaux de rénovation et de maintenance envisagés et réalisés dans les immeubles
- Accroître la lisibilité et l'efficacité des actions de gestion de proximité liées aux exonérations de TFPB
- Améliorer l'isolation phonique et énergétique lors des rénovations intérieures des logements

LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage : État, Grand Cognac, ville de Cognac, conseil départemental, conseil régional, conseil citoyen, CAF, ARS, Éducation nationale.

Comité plénier : comité de pilotage + bailleurs, CCAS, CCI/CMA, mission locale.

Conseil(s) citoyen(s) : oui

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

- **CLS / ASV :** l'ASV a vu ses actions intégrées au CLS. Elles portent surtout sur des ateliers de cuisine à destination de personnes demandant du lien social et sur un accompagnement au bilan de santé proposé par la CPAM. Le CLS comporte un comité de pilotage et un comité technique, puis des groupes de travail thématiques.
- **CISPD :** oui
- **PRE :** administré par un comité de pilotage et comporte une équipe pluridisciplinaire (qui gère les situations et les besoins des enfants en matière éducative, de parentalité, sociale ou culturelle). Il a principalement mis en place des dispositifs « Coup de pouce » pour les enfants en difficulté d'apprentissage scolaire.

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du PERR : État, CA Grand Cognac, ville de Cognac, conseil départemental, conseil régional, bailleurs sociaux, CAF, CCI, CMA, Banque des territoires, ARS, Éducation nationale, mission locale, procureur de la République.

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Frédéric BARDOUX

Coordinateur Politique de la ville

frederic.bardoux@grand-cognac.fr

Isabelle FILLLOUX

Coordinatrice du Contrat de ville

isabelle.filloux@ville-cognac.fr

Karine BLANC

Déléguée du préfet

karine.blanc@charente.gouv.fr

CA DE LA ROCHELLE

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.agglo-larochelle.fr

Agglomération : CA de La Rochelle, 28 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Mireuil	6 123	13 213	37,2 %
Port Neuf	1 606	13 387	35,8 %
Villeneuve-les-Salines	5 642	12 719	42,5 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015–2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

3 enjeux

- Créer, restaurer, maintenir une dynamique
- Faire reculer la pauvreté et l'exclusion
- Fondre les quartiers dans l'agglomération

Pilier cohésion sociale

- Assurer la réussite éducative des enfants et des jeunes
- Favoriser l'accès à la citoyenneté et à la culture dans le respect des valeurs de la République
- Développer la prévention de la délinquance, des violences et des incivilités
- Améliorer les conditions d'accès à la santé pour tous

Pilier cadre de vie et renouvellement urbain

- Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers Politique de la ville
- Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération rochelaise
- Améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des quartiers

Pilier emploi et développement économique

- Faciliter le recrutement de salariés domiciliés dans les quartiers
- Développer l'entrepreneuriat des habitants des quartiers (dans et hors de leur quartier) et consolider l'activité économique existante
- Offrir des possibilités diversifiées de parcours d'insertion professionnelle
- Lutter contre les freins à l'emploi et à la création d'entreprise

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Pilier 1 - Cohésion sociale : Renforcer l'accès à la citoyenneté

1. Développer l'accès aux services publics et l'inclusion numérique
2. Continuer à défendre les Valeurs de la République : s'inscrire dans une logique de continuité des actions précédentes
3. Déployer le plan jeunesse de la ville de La Rochelle au bénéfice des jeunes des quartiers prioritaires
4. Accentuer la lutte contre le désœuvrement des jeunes de 11 à 18 ans
5. Promouvoir encore davantage l'accès à la culture et la pratique du sport en faveur de l'intégration sociale et républicaine



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV058>

Pilier 2 - Cadre de Vie et Renouveau Urbain

1. Agir pour une attractivité renouvelée de Villeneuve-les-Salines
2. Poursuivre et amplifier la mixité sociale dans les quartiers et dans l'agglomération
3. Pérenniser les accueils de proximité aux locataires Hlm et les actions de médiation conduites et soutenues par les bailleurs sociaux

Pilier 3 - Emploi et développement économique : lever les freins à l'accès à l'emploi

1. Former des personnes qualifiées : améliorer le niveau de formation professionnelle
2. Assurer la mobilité des travailleurs jusqu'à leur lieu d'exercice professionnel
3. Lever les freins sociaux à l'accès à l'emploi en favorisant un accompagnement global et transversal
4. Lutter contre les discriminations dans l'accès à l'emploi, et tout particulièrement en direction des jeunes
5. Développer une action de sensibilisation auprès des entreprises du territoire rochelais afin de créer une dynamique vertueuse envers les habitants des quartiers prioritaires

LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage : il se réunit une à deux fois par an. Composé de : CA de La Rochelle, ville de La Rochelle, Aytré, conseil départemental de la Charente-Maritime, conseil régional Nouvelle-Aquitaine, CAF, CPAM, procureur de la République, l'Éducation nationale, l'ARS, la CDC, la Poste, Enedis, mission locale, pôle emploi, la CMA, la CCI, l'Office Public de l'Habitat de l'agglomération de La Rochelle, Immobilière Atlantic Aménagement, Habitat 17, Fondation « Fier de Nos Quartiers »

Comité technique : regroupe les représentants techniques et des financeurs du Contrat de ville

Conseil(s) citoyen(s) : trois comités (1 par QPV). Le suivi des conseils citoyens se fait par une équipe projet (État / ville / agglo)

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

- **PNRU** : il est en cours pour le quartier de Villeneuve-les-Salines. Il a ses propres instances de pilotage. La vice-présidente déléguée à la Politique de la ville et le maire adjoint du quartier en assurent le pilotage.
- **CASPD** : il y en a trois sur l'agglomération. Les QPV sont rattachés à celui du centre. Le chargé de mission Prévention de la délinquance de l'agglomération fait partie du même service que la chargée de mission Politique de la ville, d'où une meilleure transversalité.
- **GUSP** : les QPV sont dotés d'une mairie annexe et c'est à cette échelle que se gère la GUP.
- **PRE** : ce programme suit 343 enfants en parcours individualisés sur les 3 QPV sur l'année et 545 actions pour environ 182 familles.
- **CLS** : porté et piloté par la ville de La Rochelle

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville et du PERR : CA de La Rochelle, ville de La Rochelle, Aytré, conseil départemental de la Charente-Maritime, conseil régional Nouvelle-Aquitaine, CAF, CPAM, procureur de la République, l'Éducation nationale, l'ARS, la CDC, la Poste, Enedis, mission locale, pôle emploi, la CMA, la CCI, l'Office Public de l'Habitat de l'agglomération de La Rochelle, Immobilière Atlantic Aménagement, Habitat 17, Fondation « Fier de Nos Quartiers »

CONTACTS LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Stéphanie ROLLAND

CA La Rochelle Chef du service Habitat et Politique de la ville
05 46 30 36 70
stephanie.rolland@agglo-larochelle.fr

Catherine LOPEZ

Chargée de mission contrat de ville – CA de La Rochelle
catherine.lopez-lozano@agglo-larochelle.fr

Sophie NICOLAIZEAU

Chef de projet PRU de Villeneuve les Salines – CA de La Rochelle
sophie.nicolaizeau@agglo-larochelle.fr

Philippe GAFFET

Chargé de mission Prévention de la délinquance – CA de La Rochelle
philippe.gaffet@agglo-larochelle.fr

Dominique STANCHIERI

Chargé de mission Politique de la ville et du suivi du PRU – Ville de La Rochelle
dominique.stanchieri@ville-larochelle.fr

Régis LE GUILLOUX

Délégué du préfet – Préfecture de Charente-Maritime
regis.le-guilloux@charente-maritime.gouv.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.agglo-rochefortocean.fr

Agglomération : CA Rochefort Océan

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Centre Ville Avant Garde	2 362	13 544	36,8 %
Le petit Marseille	1 106	12 240	46,2 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations fixées pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville :

Cohésion sociale

1. La réussite éducative des enfants et des jeunes

- Réduire de manière significative les écarts de réussite scolaire entre les enfants et les jeunes des quartiers prioritaires et ceux de l'ensemble du territoire
- Favoriser l'accès des enfants et des jeunes des quartiers prioritaires à l'offre socio-éducative, culturelle et sportive du territoire
- Privilégier une approche éducative globale, au service des problématiques spécifiques des territoires prioritaires de la Politique de la ville

2. La prévention de la délinquance

- Développer une politique de prévention globale afin de garantir une complémentarité d'intervention entre les différents acteurs du territoire
- Prioriser les actions de prévention au regard des orientations de la stratégie nationale et des problématiques spécifiques du territoire

3. La santé

- Améliorer l'accès aux soins et à l'offre de santé pour tous, et particulièrement en faveur des habitants des quartiers prioritaires

4. Le lien social et la citoyenneté

- Œuvrer en faveur de la citoyenneté et de l'égalité des chances

Développement Économique et Emploi

1. Accompagner les habitants pour faciliter l'accès à l'offre de services et ressources «emploi» et «formation» du territoire
2. Accompagner l'émergence d'activités économiques de proximité
3. Faciliter la mobilité en direction des demandeurs d'emploi
4. Proposer un accompagnement renforcé vers les démarches d'emploi pour les personnes isolées et en grande difficulté

Cadre de vie et renouvellement urbain

1. Améliorer le cadre de vie et la vie quotidienne des habitants
2. Contribuer à la mixité sociale dans le logement à l'échelle de l'agglomération et en particulier sur les quartiers prioritaires
3. Poursuivre le renouvellement urbain des quartiers prioritaires



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV057>

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- Le Contrat de Territoire d'Éducation Artistique et Culturelle (2019-2023)
- L'implantation d'une Maison France Service dans le quartier du Petit Marseille
- L'ASV et le CLS
- La Prévention de la délinquance : un partenariat à poursuivre
- La mobilité
- Le PLIE, le PIC, « Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée » et le PaQte
- Sensibilisation aux métiers porteurs du territoire et nouveaux métiers, et mobilisation des entreprises
- La mixité sociale par le logement

LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage : président de la CARO, sous-préfet de Rochefort, deux représentants élus de la CARO, trois représentants élus de la ville de Rochefort, un représentant élu du Conseil régional, un représentant élu du conseil départemental, le commissaire de police, un représentant de la DDTM, un représentant de la Direccte, un représentant de la DDCS, un représentant de l'Éducation nationale, un représentant de l'ARS, un représentant de la délégation territoriale, un représentant de Rochefort Habitat Océan, un représentant de la CAF17, un représentant de l'AAPIQ - centre social, un représentant du centre social Primevère Lesson, un représentant de pôle emploi, un représentant de la CCI, deux représentants des conseils citoyens, un représentant de la CDC, un représentant d'ERDF

Conseil(s) citoyen(s) : un conseil citoyen pour les deux quartiers

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

CLS / ASV : un ASV positionné jusqu'à présent au CCAS. Il a été convenu qu'à compter de 2020, celui-ci serait intégré dans le CLS en cour de préparation, avec un seul coordonnateur et un seul comité de pilotage.

CLSPD : constitué d'un comité de pilotage et d'une cellule de veille. Ces deux instances sont complétées par un groupe partenarial opérationnel (GPO) organisé par la police nationale. Celui-ci se veut à la fois une instance de veille, quartier par quartier, mais également une cellule d'échanges de données et de construction de réponses individuelles aux situations repérées.

PRE : celui-ci est confié au CCAS. Il dispose d'un comité de pilotage et d'un comité technique. L'accompagnement individuel est réalisé par les animateurs des deux centres sociaux.

CŒUR DE VILLE : une partie du quartier Centre Ville Avant Garde est dans le périmètre d'Action Cœur de Ville.

ADULTES RELAIS : quatre

PARTENAIRES ET SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville : département de la Charente-Maritime, CA Rochefort Océan et maire de Rochefort, l'adjointe au maire de Rochefort, en charge de la solidarité, de la famille et des affaires sociales, président de la région Nouvelle-Aquitaine, procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de La Rochelle, ARS, Éducation nationale, CAF, Rochefort Habitat Océan, Habitat 17, CCI, ENEDIS

Partenaires / signataires du PERR : département de la Charente-Maritime, CA Rochefort Océan et maire de Rochefort, l'adjointe au maire de Rochefort, en charge de la solidarité, de la famille et des affaires sociales, président de la région Nouvelle-Aquitaine, procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de La Rochelle, ARS, Éducation nationale, CAF, Rochefort Habitat Océan, Habitat 17, CCI, ENEDIS

CONTACTS LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Nathalie PLANCHE

coordinateur Politique de la ville

n.planche@agglo-rochefortocéan.fr

Nora EL HARCHI

Délégué du préfet

nora.elharchi@charente-maritime.gouv.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.agglo-royan.fr

Agglomération : CA Royan Atlantique, 33 communes

Territoire entrant en 2014

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Eco quartier l'Yeuse-La Robinière	1 207	12 912	39,2 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

« Ils sont un tiers de confiance pour les habitants. On a réussi à trouver des espaces-temps pour faire en sorte que la parole appartienne à ceux qui ne sont d'habitude pas entendus. »



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV059>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations fixées pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Cohésion sociale

- Soutenir les familles monoparentales
- Anticiper le vieillissement dans les quartiers
- Lutter contre l'isolement et la solitude
- Contribuer à la réussite éducative
- Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours

Renouvellement urbain et cadre de vie

- Favoriser l'accueil et l'intégration des habitants
- Favoriser la mobilité et le parcours résidentiel

Développement économique

- Développer l'activité économique des quartiers
- Favoriser l'accès à l'emploi

Les priorités redéfinies dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Les priorités du PERR n'ont pas encore été déterminées

LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage : composé de tous les signataires du contrat de ville

Comité technique : regroupe ceux qui ont participé aux groupes de travail, partenaires institutionnels et associatifs, acteurs de terrain connaissant les problématiques du quartier

Groupes de travail :

- 1 sécurité
- 1 gestion urbaine de proximité
- 1 suivi des actions financées

Conseil(s) citoyen(s) : 1, son animation est déléguée au centre socio-culturel

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

- CISPD
- GUSP
- CLAS
- 1 ADULTE RELAIS

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville

- conseil régional
- conseil départemental
- CDC
- CARA
- procureur de la République
- mairie de Royan
- Habitat 17
- ARS
- éducation nationale
- pôle emploi
- conseil citoyen

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Frédéric KHADAOUI

Directeur Adjoint Solidarités – Prévention – Sécurité,
Chef du service Jeunesse, prévention et médiation,
réfèrent Politique de la ville
f.khadaoui@agglo-royan.fr

Nora EL HARCHI

Délégué du préfet
nora.elharchi@charente-maritime.gouv.fr



CA DE SAINTES

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.agglo-saintes.fr

Agglomération : CA de Saintes, 36 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Bellevue-Boiffiers	2 087	11 262	53,7 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Éducation-Enfance-Jeunesse

- Permettre l'adéquation entre besoins des familles et structures d'accueil
- Assurer la mixité sociale des écoles et du collège
- Favoriser la réussite éducative
- Améliorer les liens entre : Parents-Enfants-Institutions
- Favoriser le lien entre les acteurs et développer la cohérence des actions

Culture - Sports - Loisirs

- Favoriser l'accès à la culture des habitants du quartier prioritaire, à la reconnaissance de la diversité culturelle et l'expression notamment des jeunes
- Réaliser au plus près l'adéquation des structures sportives avec les besoins des pratiquants, des familles.
- Favoriser l'accès de tous aux sports
- Renforcer le rôle d'intégration social et de santé des activités sportives
- Assurer la participation des parents /enfants et améliorer les liens avec les associations sportives
- Favoriser l'accès aux loisirs

Participation des habitants - Vie associative - Lutte contre les discriminations

- Renforcer le sentiment d'appartenance citoyenne en luttant contre les discriminations et en faveur de l'égalité

Santé

- Améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins des habitants des quartiers sensibles

Accès aux droits

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités par l'amélioration du recours aux droits sociaux et de santé

Mobilité - Transport

- Assurer la mobilité des habitants



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV060>

Sécurité, prévention de la délinquance et accès aux droits

- Développer une approche globale des actions de prévention
- Nouvelle stratégie nationale de la prévention de la délinquance

Habitat/logement, rénovation urbaine, cadre de vie

- Élaborer une politique de peuplement et de suivi de l'occupation du parc social
- Équilibrer et répartir à l'échelle intercommunale et des quartiers l'offre en logement social
- Maintenir et développer l'attractivité du quartier prioritaire

Emploi, Insertion, Formation

- Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité du territoire, la création d'emploi et l'insertion par l'économique
- Renforcer le lien entre économie - formation - insertion - emploi, dans une logique de parcours professionnel
- Mobiliser les personnes les plus éloignées de l'emploi
- Favoriser l'adéquation entre l'offre d'emploi et la demande d'emploi
- Associer les champs de la formation, de l'emploi, de l'insertion et du développement économique

Développement économique

- Favoriser une offre de proximité commerciale et de services pour et par les habitants du quartier
- Attirer et soutenir les projets garantissant l'attractivité du territoire, la création d'emploi et l'insertion par l'économie

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- Passer d'une « logique de dispositifs » à une « logique de projet »
- Poursuivre les efforts de déconcentration de l'offre sociale de logement et définir une stratégie d'amélioration de l'attractivité résidentielle sur Bellevue
- Accompagner la reconversion de l'école Saint Exupéry et améliorer l'image et l'attractivité de l'école Roger Pérat
- Conforter les vecteurs et les supports d'animation et de régulation sociale, anticiper la « greffe sociale » des nouvelles opérations d'habitat
- Renforcer le soutien aux dispositifs visant à favoriser le retour vers l'emploi

Pour cela, le PERR prévoit de :

- Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles en QPV
- Doubler le nombre de maisons et centres de santé d'ici 2022
- Développer l'accès au permis de conduire
- Instaurer un bonus de 1 000 € par place de crèche créée
- Proposer des stages de qualité aux élèves de 3^e des Quartiers Prioritaires
- Former vers l'emploi les jeunes sans qualification et les chômeurs de longue durée
- Parrainer des jeunes, cordées de la réussite
- Doubler le nombre d'apprentis issus de Quartiers Prioritaires
- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Créer des postes d'adultes-relais
- Former aux valeurs de la République et à la laïcité
- Développer le service civique
- Jumeler les établissements culturels avec les Quartiers Prioritaires
- Développer la pratique musicale
- Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes

GOVERNANCE

Comité de pilotage : Signataires du PERR + les membres du conseil citoyen

Comités techniques : Signataires du PERR + les membres du conseil citoyen

Groupes de travail : Signataires du PERR + les membres du conseil citoyen + les partenaires associatifs

Conseil(s) citoyen(s) : Collège des habitants : dix sièges

Collège associations et acteurs locaux : neuf sièges

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

CLS : signé pour la période 2020-2023 à l'échelle de la Saintonge Romane entre la CA de Saintes, la CC Cœur de Saintonge et la CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole. Priorités : santé mentale, accès aux soins, prévention et communication

CISPD : ses objectifs concernent la lutte contre le harcèlement scolaire, contre les addictions, contre les atteintes volontaires aux personnes et la prévention routière

GUSP : piloté par la CA de Saintes. Enjeux : implication des habitants, co-construction de projets, veille sociale. Formée de 4 groupes de travail : bien vivre ensemble, gestion des déchets, réseau santé Boiffiers-Bellevue et Animations-Projets

PRE : les objectifs pour l'année 2020 sont les suivants :

- Articuler le dispositif avec l'ensemble des actions de la CDA de Saintes.
- Optimiser et rendre lisible les parcours d'accompagnement.
- Evaluer le dispositif à travers la notion de parcours
- Consolider et renforcer l'axe de travail sur la parentalité

ADULTES RELAIS : deux

Un poste de Médiateur numérique au sein de l'association Boiffiers-Bellevue (Centre social)

Un poste de Médiateur et d'animateur du conseil citoyen à la régie de quartier EREQUA'SOL

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville : État, ville de Saintes, CA de Saintes, conseil régional, conseil départemental, CAF, SEMIS, ARS, pôle emploi, CPAM, CDC et de consignations Poitou-Charentes, ERDF, CCI Rochefort et Saintonge, CMA de la Charente-Maritime

Partenaires / signataires du PERR : État, ville de Saintes, CA de Saintes, conseil régional, conseil départemental, CAF, SEMIS, ARS, pôle emploi, ENEDIS, CPAM, La Poste

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Grégory DEMAZOIN

Coordonnateur du contrat de ville

g.demazoin@agglo-saintes.fr

Régis LE GUILLOUX

Délégué du préfet

regis.le-guilloux@charente-maritime.gouv.fr

CA DU BASSIN DE BRIVE

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.agglodebrive.fr/the-studio-2/

Agglomération : CA du Bassin de Brive, 48 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Rivet	1 144	13 088	39,7 %
Les Chapélies	1 714	13 226	37,7 %
Tujac	2 912	12 647	42,6 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

« On insiste sur la culture et le sport comme vecteurs d'ouverture d'esprit, d'échange et de partage, notamment chez les jeunes afin de favoriser un sentiment d'appartenance à un territoire plutôt qu'à un quartier. »



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV064>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Ce sont 323 actions qui ont été accompagnées depuis 2015 autour des 4 piliers du contrat de ville.

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- L'accent est mis sur le volet insertion/formation/emploi
- Les Valeurs de la République et la citoyenneté demeurent le fondement de l'intervention de la Politique de la ville
- L'éducation et la parentalité doivent être soutenues
- Un éclairage particulier sera fait sur le sport et la santé

Le partage des tâches est fait entre les enjeux portés par les collectivités et les modalités d'accompagnement de l'État autour de thèmes précis :

- Sécurité et prévention des troubles à l'ordre public
- Logement et cadre de vie
- Renforcement du lien social
- Education et petite enfance
- Emploi et insertion professionnelle

LA GOUVERNANCE

Pas d'information

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

Pas d'information

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du PERR :

- le préfet de la Corrèze
- le président d'agglomération de Brive
- la ville de Brive

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Michaël JARRY

Chef de service Cohésion Sociale
michael.jarry@agglodebrive.fr

Gérard FRAPPY

Délégué du préfet
gerard.frappy@correze.gouv.fr



FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.agglo-grandgueret.fr

Agglomération : CA du Grand Guéret, 25 communes

Territoire entrant en Politique de la ville en 2014

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
L'albatros	1 892	12 869	41,6 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

« On a le contrat de ville qui continue, mais le protocole permet de nous améliorer et de réengager les partenaires sur de nouvelles actions. »



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV070>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

1. L'attractivité du territoire et l'amélioration du cadre de vie de l'Albatros
2. La création de valeurs, d'emplois et l'insertion professionnelle
3. L'inclusion sociale et culturelle des populations fragiles
4. La réussite éducative et la citoyenneté

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- Programme de renouvellement urbain : mobilité et cheminements doux, destruction d'un immeuble et résidentialisation
- Animer la convention de la gestion urbaine de proximité
- Utilisation particulière de l'abattement de la TFPB dans le cadre de ce protocole : réhabiliter par exemple un local associatif
- L'accompagnement au changement par la collecte de mémoires
- Réduire la fracture numérique par l'implantation d'un lieu de médiation, l'installation de la fibre ou encore l'expérimentation d'un pass numérique
- Favoriser l'insertion professionnelle des habitants du quartier par l'emploi ou la création d'activité (PaQte, 10 000 entreprises inclusives, PEC, PIC, Territoire Zéro Chômeur, etc)
- La réussite éducative et la jeunesse : parentalité, PRE
- L'inclusion sociale par le sport et le lien social
- La prévention de la délinquance (CLSPD, Médiateur)
- L'accès à la santé grâce à des médiateurs de santé publique

LA GOUVERNANCE

Comité stratégique : Présidé par le préfet de la Creuse, le Président de la CA du Grand Guéret et le maire de Guéret, il valide le diagnostic partagé, les enjeux, les orientations stratégiques, les objectifs opérationnels et les plans d'actions. Il assure le suivi et l'évaluation du contrat.

Comité technique : Animé par la déléguée du préfet et le chef de projet Politique de la ville de l'agglomération du Grand Guéret, il coordonne le travail des groupes thématiques, organise les temps de travail collectif, s'assure de la mise en œuvre des préconisations du contrat de ville.

Il rend compte au comité stratégique de l'état d'avancement du contrat. Le comité technique s'appuie sur les retours terrain des porteurs de projet et des membres des groupes thématiques pour évaluer les actions mises en place.

Groupes thématiques : 6

Animés par des pilotes issus des services de l'État, de la CA du Grand Guéret et de la ville de Guéret, ils élaborent et rédigent le diagnostic partagé dans leur domaine respectif. Ils sont composés de techniciens de l'État et des collectivités, des élus et des acteurs locaux et des associations, quelques habitants qui l'ont souhaité peuvent intégrer ces groupes.

- Groupe prévention – éducation – vie associative
- Groupe santé et solidarité
- Groupe logement – cadre de vie – mixité sociale – mobilité
- Groupe emploi – formation – insertion professionnelle
- Groupe développement économique
- Groupe participation et citoyenneté

Commission Politique de la ville

Elle réunit des élus de la CA du Grand Guéret et de la ville de Guéret. Elle échange autour des propositions des groupes stratégiques et apporte sa contribution via les élus qui la composent au sein de ces groupes.

Comité des financeurs

Assure le suivi et le bon déroulé de l'organisation des appels à projets annuels. Annuellement, elle reçoit et examine les propositions des porteurs de projets, vérifie la bonne adéquation des actions avec les objectifs du Contrat de ville et avec le règlement annuel d'intervention des appels à projet et se prononce sur le principe d'un cofinancement de l'action.

Conseil(s) citoyen(s)

Le conseil citoyen regroupe les habitants du quartier concerné et des représentants d'associations et acteurs locaux. Il est associé à toutes les instances précédemment listées. Ils ont vocation à participer pleinement à la gouvernance du contrat en étant partie prenante de la démarche contractuelle, à chacune de ses étapes (élaboration, mise en œuvre, suivi, puis évaluation), et sur l'ensemble de ses volets, y compris en matière de renouvellement urbain.

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

NPNRU : depuis janvier 2020

CLSPD : mobilisé dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (GUP)

GUSP : mobilisée tous les trimestres

PRE : mobilisé via un adulte relais dédié et via les actions de soutien à la réussite éducative portée par les associations du quartier.

CŒUR DE VILLE : mobilisé par la ville de Guéret, le lien est établi notamment via la Convention de Renouvellement Urbain.

ADULTES RELAIS : trois adultes relais mobilisés sur l'accès aux droits ; la réussite éducative ; la médiation, la sécurité.

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville et du PERR : État, ville de Guéret, CA du Grand Guéret, conseil régional, conseil départemental, l'Éducation nationale, l'ARS, ministère de la Justice, CCI, CMA, pôle emploi, mission locale, CDC, CAF, Creusalis, France Loire.

CONTACTS LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Sylvain DEHUREAUX

Chef de projet Politique de la ville
05 87 03 80 67

sylvain.dehureaux@agglo-grandgueret.fr

Maud PLUQUET

Déléguée du préfet
05 55 41 14 23

maud.pluquet@creuse.gouv.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.la-cab.fr

Agglomération : CA Bergeracois, 38 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Rive Gauche	1 775	13 197	36,8 %
Quartiers des Deux Rives	2 655	13 471	36,7 %
Quartier Nord	1 133	13 651	36,9 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Développement économique

- Soutenir et impulser une dynamique économique renouvelée
- Renforcer l'attractivité en ajustant l'offre de formation
- Coordonner l'accès aux dispositifs d'insertion
- Accompagner les publics les plus fragiles

Cohésion sociale

- Assurer la continuité de l'action éducative afin de favoriser la réussite scolaire
- Renforcer l'excellence des établissements scolaires
- Soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes
- Favoriser l'expression des solidarités
- Soutenir et développer la dynamique citoyenne (valeurs citoyennes)
- Développer les actions de prévention et d'information sur les discriminations
- Privilégier les actions qui favorisent l'accès aux droits et aux soins
- Accompagner et faciliter les démarches nécessaires à la vie quotidienne
- Réduire les inégalités d'accès à l'offre sportive et culturelle

Cadre de vie et renouvellement urbain

- Finaliser les opérations de rénovation urbaine
- Poursuivre la dynamique de revalorisation des quartiers
- Adapter l'offre de logements à l'évolution démographique des quartiers
- Assure la dignité des logements
- Soutenir une démarche participative des habitants
- Maintenir un cadre de vie de qualité dans les quartiers
- Garantir la tranquillité publique



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV071>

Les priorités redéfinies dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- Communication sur le travail effectué par les partenaires
- Accompagnement et formation des acteurs de terrain
- Valorisation des actions portées par les porteurs de projet et les signataires
- Elaboration d'indicateurs complémentaires
- Animer le réseau des partenaires et signataires
- Convention et/ou engagement pluriannuels
- Accroître le soutien aux projets économiques efficaces et les inciter à s'inscrire dans le temps

LA GOUVERNANCE

Pas d'information

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

Pas d'information

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du PERR : CGET, région, département, agglo, Bergerac, ministère de la justice, Pays du Grand Bergeracois, Banque des Territoires, ARS, Éducation nationale, pôle emploi, CAF, CPAM, CCI, CMA, Mésolia, Urbalys, Dordogne Habitat, UE (Feder)

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Amandine ROYER

Coordinatrice Politique de la ville

a.royer@la-cab.fr

Christophe CATHUS

Chargé de mission Politique de la ville à la

CA Bergeracoise

05 53 74 59 75

c.cathus@la-cab.fr

Pierre GRENET

Mairie de Bergerac responsable Politique de la ville

05 53 74 66 45

pgrenet@mairie-bergerac.fr

Bruno GRENOUILLET

Mairie de Bergerac

Chef de projet Politique de la ville

05 53 74 65 41

bgrenouillet@mairie-bergerac.fr

Cécile CHAMBON

Déléguee du préfet

cecile.chambon@dordogne.gouv.fr

GRAND PÉRIGUEUX

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.grandperigueux.fr Agglomération : Grand Périgueux, 43 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Chamiers	1 192	12 021	49,5 %
La Boucle de l'isle	1 474	12 646	43,7 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

- **Lutter contre les inégalités de tous ordres** (économiques, sociales, urbaines) qui touchent les habitants des quartiers en difficulté et à leur garantir une égalité réelle d'accès à l'emploi, aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services ainsi qu'à un environnement sain et de qualité
- **Intégrer durablement les quartiers prioritaires** à la dynamique globale de développement du Grand Périgueux, en agissant sur tous les leviers permettant de favoriser leur intégration dans le territoire (accessibilité des quartiers et mobilité des habitants, mixité fonctionnelle et sociale, développement économique, etc.)

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- **L'attractivité des quartiers** pour repositionner positivement les QPV dans la dynamique de l'agglomération : le PRU sur le quartier Chamiers, l'action Cœur de Ville sur le Quartier de la gare, le pôle d'ESS sur la Boucle de l'Isle, les aménagements « la Boucle de l'Isle en mouvement », les Hauts de l'Agora comme quartier de veille
- **La mixité sociale** : via la Convention Intercommunale d'Attribution, l'exonération de la TFPB, la mise en œuvre de la GUP, etc
- **La consolidation des parcours d'émancipation de la jeunesse** : consolider le PRE, mieux coordonner les dispositifs, encourager l'ambition scolaire, développer des alliances éducatives, encourager la coopération avec les parents, raccrocher les décrocheurs
- **L'accompagnement vers l'emploi** : former, soutenir la création d'activités, lever les freins en termes de mobilité par exemple (plateforme MUST, aides au permis de conduire, dispositifs de garde d'enfants)
- **L'accès aux droits** : lutter contre l'illectronisme et l'illettrisme, favoriser l'accès à la prévention et aux soins (ASV et CLS)
- **La cohésion sociale et le combat contre l'isolement** : développer la participation citoyenne, soutenir la vie associative, former aux VRL, encourager le service civique, promouvoir l'égalité femmes/hommes
- **La tranquillité des habitants** : CLSPD, cellule de veille, délégués de la cohésion Police Population, médiateurs et conciliateurs municipaux, la police de sécurité du quotidien, lutte contre les incivilités, « tables à idées », campagne de sensibilisation contre les violences faites aux femmes.



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV072>

LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage : composé du préfet de département assisté du sous-préfet chargé de la mission Politique de la ville / du président du Grand Périgueux et des élus communautaires délégués sur cette thématique / des maires des communes concernées (quartiers prioritaires et quartiers de veille) : Boulazac, Coulounieix-Chamiers et Périgueux / du président du conseil régional ou de son représentant / du président du conseil départemental ou de son représentant / du procureur de la République / du président de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) / du directeur de l'ARS / du directeur de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) / du directeur de la direction départementale des territoires (DDT), délégué adjoint de l'ANRU / des présidents des bailleurs sociaux / des présidents des chambres consulaires / du directeur régional de la CDC / des représentants « référents » des conseils citoyens

Direction technique de projet (DTP) : composée du sous-préfet en charge de la mission Politique de la ville et du référent Politique de la ville de la DDCSPP / du chef de projet Politique de la ville du Grand Périgueux, assisté d'un référent Politique de la ville / des référents désignés par chaque commune concernée (Boulazac, Coulounieix-Chamiers, Périgueux) / du référent Politique de la ville désigné par le conseil départemental / du référent Politique de la ville désigné par le conseil régional

Groupes de travail :
éducation, réussite éducative et décrochage scolaire
renouvellement urbain, cadre de vie et mobilité
emploi et développement économique
valeurs de la république, citoyenneté et lutte contre les discriminations

Conseil(s) citoyen(s) : deux, un sur chaque quartier

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

PNRU : oui
CLS / ASV : oui
CLSPD : oui
GUSP : oui

PRE : oui
CŒUR DE VILLE : oui
SUI / PROGRAMMES EUROPÉENS : oui
ADULTES RELAIS : deux

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Signé le : 29 juin 2015 pour le Contrat de ville et 17 octobre 2019 pour le PERR

Partenaires / signataires du contrat de ville et du PERR :

État, Le Grand Périgueux, Périgueux, Coulounieix-Chamiers, Boulazac Isle Manoire, département de la Dordogne, région Nouvelle-Aquitaine, ANRU, ARS, CPAM, Éducation nationale, procureur de la République, pôle emploi, CDC, CAF, Grand Périgueux Habitat, Dordogne Habitat, Domofrance, Clairsienne, Mésolia, Agence Régionale des Organismes de l'Habitat, CMA et CCI.

CONTACTS LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Le Grand Périgueux

Marie-Aude CLEMENT

Directrice Habitat et cohésion sociale

m.clement@grandperigueux.fr

Hélène LASCOMBE

Chargée de mission Politique de la ville et prévention de la délinquance

h.lascombe@grandperigueux.fr

Périgueux

Jean GIRAUD

Directeur du centre social L'Arche et référent Politique de la ville

jean.giraud@perigueux.fr

Coulounieix-Chamiers

Ahdidja BONNEFOND

Directrice du CCAS et chargée de mission Politique de la ville

a.bonnefond@coulounieix-chamiers.fr

Préfecture de la Dordogne

Karen ACOSTA-DOLET

Chargée de mission Politique de la ville

karen.acosta-dolet@dordogne.gouv.fr

Cécile CHAMBON

Déléguée du préfet

cecile.chambon@dordogne.gouv.fr

BORDEAUX MÉTROPOLE

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.bordeaux-metropole.fr

Agglomération : Bordeaux métropole, 28 communes

Communes	Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Lormont	Alpilles-Vincennes-Bois Fleuri	3 940	14 495	31,4 %
	Génicart Est	3 590	13 038	39,2 %
	Carriet	3 201	13 636	36,8 %
Bordeaux	Bacalan	1 543	13 963	35,1%
	Grand Parc	4 246	14 239	30,8 %
	Le Lac	3 634	11 993	49,1%
	Saint Michel	11 637	14 526	34,1%
Cenon/Bordeaux	Benauges-Henri Sellier-Léo Lagrange	3 208	12 442	44,3 %
Bordeaux/Bègles	Carle Vernet-Terres Neuves	1 892	14 093	32,2 %
Gradignan	Barthez	957	13 992	29,3 %
Mérignac	Yser-Pont de Madame	1 543	14 287	28,5 %
	Beaudésert	1 108	13 658	33,1%
Pessac	Châtaigneraie-Arago	2 998	13 638	33,1%
	Saige	3 120	13 784	34,1
Eysines	Grand Caillou	1 936	13 641	33 %
Floirac	Jean Jaurès	2 640	14 098	32,3 %
Bassens	Quartier de l'Avenir	1 148	14 065	32,4 %
Bègles	Paty Monmousseau	1 008	14 384	33 %
Le Bouscat/Eysines	Quartier Champ de Course	1 111	14 010	32,1%
Talence	Thouars	3 143	13 683	34,9 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



On a un système fédéral. La métropole n'a pas d'autorité sur les communes, puisqu'elles sont sous l'autorité de leurs maires. La métropole est chargée de porter et d'animer le contrat de ville, le reste revient aux communes.



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV105>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015–2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Améliorer l'insertion économique, faciliter l'accès à l'emploi et développer l'activité

- Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine
- Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures emploi et développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes
- Accompagner l'expérimentation d'un développement 10 économique territorialisé pour en généraliser l'action
- Dans le cadre de leur politique RH, les signataires, en tant qu'employeurs, s'engagent à porter une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires
- Favoriser l'activité dans les quartiers prioritaires, notamment à travers la poursuite de la Zone Franche Urbaine, désormais « Territoire entrepreneur »
- Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires
- Favoriser l'inclusion numérique
- Développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique

Améliorer le vivre ensemble et assurer une meilleure cohésion sociale à l'échelle des communes et du territoire métropolitain

- Œuvrer pour la réussite éducative en collaboration active avec les familles et l'ensemble des partenaires
- Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes
- Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention
- Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance
- Répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers Politique de la ville

Poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et favoriser l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain

- Poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine des quartiers et lancer les nouvelles opérations de renouvellement urbain
- Accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité
- Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie
- Favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la Métropole sur le peuplement, en partenariat avec la Conférence départementale HLM
- Désenclaver les quartiers Politique de la ville

Réintroduire les valeurs républicaines et la citoyenneté

Promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires

Renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités femmes/hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble »

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- Favoriser la réussite éducative dès le plus jeune âge et renforcer la lutte contre le décrochage
- Accompagner la mise en œuvre de la Cité Éducative labellisée sur les QPV de la Métropole
- Conforter l'orientation et l'apprentissage
- Décliner le grand plan national de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en direction des habitants des quartiers confrontés à cette situation
- Accompagner la Rénovation Urbaine dans les QPV en favorisant la mixité
- Favoriser le maintien de la tranquillité publique
- Renforcer l'offre éducative, culturelle et artistique ainsi que sportive dans les QPV afin de développer la mixité et les opportunités d'éveil et d'épanouissement
- Soutenir les acteurs de territoire
- Miser sur l'emploi : cartographier les projets et équipements économiques dans ou à proximité des quartiers, et coordonner les interventions et les acteurs sur quelques projets emblématiques concrets et territorialisés ;
- Faciliter l'accès aux droits en favorisant l'inclusion numérique ;

LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage : présidé par le préfet et le président de Bordeaux métropole, il est composé des chefs de services de l'État, des maires des communes disposant de quartiers prioritaires et de territoires de veille, du président du conseil régional, du président du département, de représentants des organismes HLM, des chambres consulaires, de la CDC, de la CAF, de pôle emploi, des missions locales, des représentants des conseils citoyens, etc.).

Comités techniques : mis en œuvre conjointement au comité de pilotage et est co-animé par l'État et Bordeaux métropole. Il regroupe les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

Groupes de travail :

- atelier emploi et développement économiques
- atelier renouvellement urbain et cadre de vie
- atelier prévention de la délinquance, questions de santé, insertion
- atelier éducation, sport, loisirs, culture
- atelier discrimination et égalité hommes/femmes 21
- atelier participation des habitants.

Ces ateliers, associant les services de l'État, les partenaires (région, département, CAF, CDC...), les bailleurs, ont été co-animés par un représentant des communes et un représentant de Bordeaux métropole

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS PAR COMMUNES

AMBARES

CLSPD : la Politique de la ville, la GUSP et le CLSPD se coordonnent ensemble

GUSP : des comités techniques se réunissent afin de travailler sur les problèmes et les projets

PRE : piloté par la responsable du service scolaire, dépendant de la Direction Enfance Jeunesse. La ville ne perçoit plus de financement à ce titre depuis le passage des quartiers au statut de veille active.

BASSENS

PNRU : le quartier prioritaire de l'Avenir est un PRU d'intérêt métropolitain, donc piloté par Bordeaux métropole (maîtrise d'ouvrage Bordeaux métropole) avec un co-pilotage par la ville de Bassens. Le partenariat est large, que ce soit avec les institutions (département, CAF, État, région, FEDER) ou avec les associations et acteurs de terrains (conseil citoyen, Prado, autres associations communales, habitants, intervenants...).

CLSPD : piloté par la ville, par le biais du coordonnateur. Il s'organise autour d'un comité de pilotage qui se réunit une à deux fois par an, et de cellules de veille qui se réunissent toutes les six à huit semaines environ, sur des situations concrètes mais aussi des sujets thématiques.

GUSP : depuis une dizaine d'années et a été formellement mise en place lors du renouvellement urbain du quartier du Bousquet.

PRE : depuis 2006, pour les enfants, les jeunes et leurs familles, de 6 à 16 ans. Il est organisé autour d'une coordonnatrice qui est également référente de parcours.

ADULTES RELAIS : un adulte-relais employé par la ville de Bassens depuis décembre 2015

Autres dispositifs et programmes mobilisés :
Programme Local de Développement Social

BEGLES

Pas d'information

BORDEAUX

PNRU : oui, sur Aubiers et Benauges

PNRQAD : Saint-Michel

CLS : le CLS est porté par la DDSU mais est maintenant lié au service « prévention santé »

CLSPD : à l'échelle de la ville mais ne concerne pas seulement les QPV, seules les cellules de veille sont par qpv (donc six)

GUSP : la DDSU coordonne ou co anime les démarches du GUSP sur les six QPV

PRE : Actif sur les six QPV

CENON

Pas d'information

EYSINES

CLS / ASV : oui

CLSPD : oui

ADULTES RELAIS : deux

FLOIRAC

PNRU : oui

CLS / ASV : oui

CLSPD : oui, un référent thématique qui gère cet axe prévention de la délinquance

GUP : gérée par les médiateurs

PRE : oui, un référent thématique qui gère cet axe éducation

ADULTES RELAIS : deux

GRADIGNAN

Pas d'information

LE BOUSCAT

CLSPD : la démarche est mise en place à l'échelle de l'ensemble de la commune.

ADULTES RELAIS : un adulte relais

LORMONT

PNRU : en cours sur le quartier Carriet (PRU d'intérêt régional). La Convention avec l'ANRU est en cours de signature. Ce projet est piloté par Bordeaux métropole - Mission Renouvellement Urbain - Direction de l'Habitat et de la Politique de la ville - Direction Générale Valorisation du Territoire, en lien étroit avec la ville de Lormont.

CLSPD : oui

GUP : en cours de rédaction

PRE : géré par la Caisse des écoles. Son pilotage se fait soit par l'intermédiaire du Contrat de ville ou désormais via la **Cité Éducative**. Le PRE a sa propre gouvernance et dynamique de fonctionnement, son propre plan d'action et plan de financement.

ADULTES RELAIS : treize

MÉRIGNAC

CLS : coordonné par Bordeaux métropole qui a été signé en décembre 2019

ASV : sur le quartier de Beaudésert, les ateliers santé ville ont une existence de plusieurs années.

CLSPD : mis en œuvre depuis 2015 avec 1 coordonnateur en charge également de la médiation sociale sur le territoire avec 3 programmes d'actions inscrits dans les plans locaux.

PRE : mis en place depuis décembre 2009, le PRE intervient sur le quartier de Beaudésert ainsi que sur le quartier Yser Pont de Madame. Porté administrativement par le CCAS, le pilotage est confié au service Éducation, au sein de la direction de l'action éducative et de la famille. Le dispositif intervient de manière transversale, en coopération avec l'Atelier Santé Ville, la direction de la Cohésion Sociale et le service Enfance/Jeunesse.

ADULTES RELAIS : un

PESSAC

GUP : la fonction de coordination est assurée par la chargée de mission développement urbain, en lien avec le coordonnateur CLSPD pour le volet tranquillité publique et un agent de développement local pour le volet social.

PRE : a été mis en place en 2007. Il accompagne chaque année en moyenne une centaine d'enfants. Le programme et ces instances sont animés par une coordinatrice. Une dizaine de vacataires sont présents auprès des enfants pour assurer un accompagnement individualisé. Le PRE est intégré au volet éducatif du contrat de ville, il fait partie du projet éducatif de territoire de la ville.

TALENCE

CLS / ASV : Atelier Santé Ville est mobilisé sur le quartier de Thouars en lien avec le contrat local de santé métropolitain. Une coordinatrice anime les partenariats locaux et accompagne les acteurs dans la mise en œuvre d'actions concrètes.

CLSPD : depuis de nombreuses années

PRE : mis en place en 2007. Une coordinatrice assure l'animation et le suivi du dispositif. Deux équipes pluridisciplinaires (primaire et secondaire) sont chargées à partir de regards croisés de la mise en œuvre des parcours individualisés.

ADULTES RELAIS : quatre

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville :

La signature du contrat de ville de la métropole de Bordeaux est l'aboutissement d'un long travail de co-pilotage entre l'État et Bordeaux métropole avec un partenariat fort avec les communes, le conseil régional, le conseil départemental, les acteurs institutionnels

comme la CDC, pôle emploi, la CAF, l'ARS, les bailleurs

Partenaires / signataires du PERR : État, Bordeaux métropole, les villes de la métropole, la région, l'ARS, le département, la CAF, CDC, les bailleurs sociaux, pôle emploi

CONTACTS LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Stéphane FUSEAU

Chargé de mission Politique de la ville & prévention
s.fuseau@bordeaux-metropole.fr

Fabienne BARBON

Responsable de la mission Ville Politique de la ville
fabienne.barbon@gironde.gouv.fr

COUTRAS-LA CALI

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.lacali.fr/lagglo/communes/coutras

Agglomération : CA du Libournais, 45 communes

Territoire entrant en 2014

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Quartier du centre	1 250	13 527	39 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



Le contrat a permis à tout le monde de comprendre quelles étaient les difficultés spécifiques ancrées sur ce quartier. Ça a été positif pour tout le monde.



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV106>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

- Lutter contre la précarité et l'isolement
- Favoriser la réussite éducative et soutenir la parentalité
- Faciliter l'accès aux soins et renforcer la prévention à la santé
- Redonner au quartier une certaine attractivité résidentielle
- Mettre en place une gestion urbaine de proximité (GUP)
- Développer des réponses en matière de mobilité

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- **Objectif stratégique 1**
Un parcours de réussite et d'égalité des chances dès le plus jeune âge en lien avec les parents qui se déclinait par tranche d'âge
- **Objectif stratégique 2**
Les conditions d'une inclusion sociale et professionnelle pour tous en favorisant l'accès au sport, à la culture, à la vie locale et en accompagnant l'accès à l'emploi
- **Objectif stratégique 3**
Développer l'attractivité résidentielle et économique du quartier prioritaire pour améliorer la qualité de vie



On a pris le Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés comme une occasion de reprendre des éléments nouveaux, mais aussi d'identifier des éléments qui se sont aggravés. C'était l'occasion d'écrire noir sur blanc notre feuille de route.



LA GOUVERNANCE

Composition : ville de Coutras, la Cali, l'État

Comité de pilotage : une fois par an l'ensemble des signataires est convié à partager le bilan de l'année écoulée et à valider les priorités d'actions et les engagements respectifs pour l'atteinte de ces priorités. Le comité de pilotage a été réuni chaque année, généralement en présence de tous les signataires.

Comités techniques : ils ont vocation à réunir les représentants des signataires afin de préparer le comité de pilotage, c'est-à-dire partager en amont le contenu et les décisions de ce dernier.

Groupes de travail : trois comités, cohésion sociale, habitat et cadre de vie, développement économique et emploi.

Cette gouvernance s'appuie également sur le conseil citoyen de Coutras.

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

CLS : l'ARS a souhaité que le CLS et CLSM soient portés à l'échelle du PETR du Libournais, ces dispositifs existent, les partenaires y sont bien représentés et les actions peuvent bénéficier ainsi au quartier.

CLSPD : la compétence est communautaire, la Cali coordonne donc un CLSPD qui bénéficie sur le quartier prioritaire selon les besoins (ex : Café citoyen permettant l'échange et les rencontres sur un espace public)

ADULTES RELAIS : un poste créé en janvier 2020 porté par l'espace de vie sociale « Esprit de solidarité »

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville et du PERR :

État, la Cali, Coutras, région, UE (Feder), département, ARS, CDC, Banque des territoires, pôle emploi, CCI, CMA, CAF, conseil citoyen de Coutras, Gironde Habitat, Clairsienne, Mésolia

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Ludivine PEREIRA

Responsable du service Politique de la ville

La Cali

lpereira@lacali.fr

Bruno ROY

Chargé de mission Politiques de cohésion sociale

La Cali

broy@lacali.fr

Patricia BERNARD

Chef de projet Politique de la ville

Mairie de Coutras

patricia-bernard@mairie-coutras.fr

Dominique SYLVIE DINE

Déléguée de la préfète

dominique-sylvie.dine@girondgouv.fr

CC DU PAYS FOYEN

FICHE D'IDENTITÉ

Agglomération : CC du Pays Foyen, 20 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Quartier Bourg	2 206	13 272	40 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV107>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Pas d'information

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Pas d'information

LA GOUVERNANCE

Pas d'information

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

Pas d'information

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Pas d'information

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Claire AVRAND

Chargée de mission Politique de la ville

c.avrand@paysfoyen.fr

Dominique SYLVIE DINE

Déléguée de la préfète

dominique-sylvie.dine@gironde.gouv.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.grand-dax.fr **Agglomération :** Grand Dax, 20 communes

Territoires entrants en Politique de la ville en 2014

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Cuyès	1 229	13 368	37 %
Le Gond	1 233	13 902	35,5 %
Le Sablar	1 283	13 868	34,2 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



On s'est servi du Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés pour venir mettre en valeur tout le travail d'évaluation.



LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Cohésion sociale, développement économique et attractivité des quartiers

Mixité, habitat et cadre de vie, développement économique, mobilités et équipements publics

- Mixité sociale : le rôle des conseils citoyens et la mise en œuvre d'une gestion urbaine de proximité ont été valorisés.
- Habitat et cadre de vie : plan de prévention de la délinquance ; déploiement des délégués cohésion police population.
- Mobilité : soutien financier à l'association Solutions mobilité et à l'ALPCD (auto école associative, permis à 1euro)
- Attractivité économique : Intégration dans la stratégie urbaine intégrée du Grand Dax d'une logique d'attractivité et de développement économique, exonérations d'impôts (TVA à 5,5 %), intégration du Sablar dans la stratégie Cœur de ville

Lien social et accompagnement des acteurs

- Soutenir les acteurs et consolider les dynamiques collectives de promotion de la citoyenneté : la médiation sociale, le projet social du centre Nelson Mandela, le conseil citoyen, l'animation de la vie sociale
- Accès aux droits, lutte contre les discriminations : formation des acteurs aux valeurs de la République

Parcours d'émancipation des habitants : excellence éducative, insertion professionnelle et emploi

Excellence éducative

- Un accompagnement dès la petite enfance, de la réussite éducative et de la réussite scolaire par l'Éducation nationale : développer l'offre d'accueil et la diversité des loisirs, le PRE



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV132>

- Un diagnostic collectif partagé avec les partenaires pour évaluer les effets des actions sur les 6/11 ans, les pistes d'études pour les 11/18 ans, accompagner la parentalité et développer la culture, le sport et la citoyenneté

Insertion professionnelle, formation, emploi

- Agir sur l'égalité dans l'orientation, former, qualifier et accompagner vers l'emploi, lever les freins, connaître les besoins, accompagner globalement
- Favoriser l'autonomie des jeunes et des femmes, la qualité des stages en milieu professionnel, le pouvoir d'agir de la jeunesse et soutenir l'entrepreneuriat

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Cohésion sociale, développement économique et attractivité des quartiers

Mixité, habitat et cadre de vie, développement économique, mobilités et équipements publics

Pour le quartier de Cuyès

- Ouverture du centre aquatique Aquaé et du skatepark.
- Restructuration et rénovation du pôle économie, emploi et animation sociale.
- Mise en place d'un point d'information et d'orientation aux démarches administratives.

Pour le quartier du Sablar

- Renouvellement et adaptation des espaces de jeux pour enfants.
- Construction de l'espace « Confluences » et lancement des activités associées.
- Développement du tiers lieu au sein de Pulséo, à proximité du Fablab.
- Opération cœur de ville

Pour le quartier du Gond

- Finalisation de la rénovation énergétique de 120 logements individuels gérés par XL habitat et requalification des jardins privatifs
- Rénovation et goudronnage de la rue Turgot
- Chantiers participatifs avec les habitants pour l'amélioration du cadre de vie

Lien social et accompagnement des acteurs

- Construire avec l'espace Mandela la démarche de renouvellement du contrat social 2021 / 2024 qui sera un des socles du pilier cohésion sociale du contrat de ville et des démarches et dispositifs auprès des habitants
- Mettre en place « micro-folies », lieu de vie et de proximité permettant d'impulser à moindre coût une dynamique culturelle accessible à tous sur le territoire
- Soutenir le conseil citoyen et initier un fonds de participation des habitants à l'échelle des quartiers prioritaires
- Soutenir les démarches de services civiques portées par Unis cité et les associations du territoire dans le cadre des actions menées sur les quartiers et pour les jeunes y résidant
- Déployer des démarches sur la base des remontées de terrain et des besoins des habitants comme les tables de quartiers, les porteurs de parole ou les permanences de l'Espace Mandela ou des habitants membres du conseil citoyen

Parcours d'émancipation des habitants : excellence éducative, insertion professionnelle et emploi

Excellence éducative

- Poursuivre le développement de l'accueil de la petite enfance et favoriser la mixité sociale dès les premiers pas
- Favoriser la notion de parcours et de transversalité
- Organiser un planning d'actions sportives et culturelles dans les quartiers en lien avec l'offre
- d'activité des acteurs pour ouvrir les habitants à toutes les activités proposées.
- S'inspirer de l'ESS et des projets collectifs

Insertion et emploi

Prioriser, renforcer et concrétiser les actions pour une meilleure insertion professionnelle via des actions concrètes et réalisables

LA GOUVERNANCE

Composition : CA, ville de Dax, département des Landes, région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des partenaires pôle emploi, XL Habitat, CAF des Landes, CDC et consignment, Éducation nationale, le procureur de la République et l'ARS.

Comité de pilotage : ensemble des signataires co-présidé par Mme la Présidente de la CA du Grand Dax et Madame la Préfète. Est en charge du suivi et de l'évaluation du Contrat.

Comités techniques : Il se tient sous l'égide conjointe de la CAGD et de l'État, avec les représentants techniques des différentes instances présentes au Comité de Pilotage ; peuvent aussi y être associés d'autres acteurs importants de la mise en œuvre du Contrat de Ville (acteurs associatifs, acteurs privés, conseils citoyens, etc.).

Equipe projet : elle est composée de

- Grand Dax agglomération : la chargée de mission Politique de la ville en lien avec la DGA et les services intercommunaux (développement économique, habitat, aménagement, CIAS, etc.)
- Ville de Dax : le centre social et culturel municipal, le DGA, les directions éducation, culture, jeunesse, vie associative et sports, urbanisme
- État : le délégué du préfet, DDTM, DIRECCTE ainsi que l'ensemble des services des structures signataires (Conseil régional, conseil départemental, CDC, CAF, XL habitat)

Conseil(s) citoyen(s) : un conseil citoyen existe regroupant les trois quartiers prioritaires et ce, depuis 2015. Composés de 12 représentants des habitants des trois quartiers et 17 représentants des acteurs locaux et des associations.

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

CISPD : dans le cadre de la CA du Grand Dax - police de proximité et délégué cohésion police population - groupe de travail technique avec ville, police municipale, police nationale et centre social avec adultes relais.

PRE : Depuis début 2018, piloté par la direction éducation de la ville de Dax. 30 enfants sont accompagnés annuellement.

CŒUR DE VILLE : les quartiers du Sablar et de Cuyes sont intégrés à l'ORT de Cœur de ville

ADULTES RELAIS : trois adultes relais assurent les missions de proximité, ils sont salariés par le centre social et culturel de la ville de Dax. Leurs missions sont priorisées sur deux axes : accompagnement des habitants membres du conseil citoyen et animation et médiation liée au lien social et à la vie de quartier dans le cadre des thématiques de l'emploi/insertion et de la cohésion sociale.

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville : CA, ville de Dax, département des Landes, région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des partenaires pôle emploi, XL Habitat, CAF des Landes, CDC et consignment, Éducation nationale, le procureur de la République et l'ARS

Partenaires / signataires du PERR : préfet des Landes, présidente de l'agglomération Grand Dax

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Sandrine LASSOUREILLE

Chargée de mission Politique de la ville et CISPD

sandrine.lassourelle@grand-dax.fr

Vincent DE LA CALLE

Délégué du préfet

vincent.de-la-calle@landes.gouv.fr

MONT DE MARSAN AGGLOMÉRATION

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.montdemarsan-agglo.fr/agglo/jsp/site/Portal.jsp?page_id=14

Agglomération : Le Marsan, 18 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Le Peyrouat	2 405	12 556	43,9 %
La Moustey	1 381	12 973	44,5 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



Notre Contrat de ville s'appelle le « socle commun » car on fonctionne en forum, on partage, on crée du projet ensemble.



MONT DE MARSAN
AGGLOMÉRATION

SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV133>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

1. Volet emploi développement économique

- Accompagner la présence renforcée du Service Public de l'Emploi dans les quartiers prioritaires
- Adapter les pratiques aux besoins des quartiers prioritaires
- Consolider le volet insertion des acteurs de quartier
- Renforcer les articulations entre les acteurs de l'insertion
- Reconnaître et accompagner l'activité économique des gens du voyage sédentarisés
- Mener une réflexion avec les entreprises pour les impliquer plus en amont dans l'accès à l'emploi des ménages des quartiers prioritaires
- Soutenir les projets innovants de création d'emplois dans les quartiers

2. Cadre de vie et habitat

Sur le quartier du Peyrouat

- Un projet urbain à achever NPNRU
- Réussir l'installation des ménages du Camp du rond dans le quartier
- Consolider le dispositif de GUP existant

Sur le quartier de la Moustey

- Un projet de renouvellement urbain à définir
- Construire une politique de peuplement du quartier (donner envie de venir et le choix de partir)
- Elargir le dispositif de GUP existants sur le Peyrouat au secteur de la Moustey

3. Cohésion sociale

Éducation et parentalité

- Structurer le travail en réseau autour de l'éducation et de la parentalité
- Diversifier les leviers d'actions de la réussite éducative et du soutien à la parentalité

Prévention et accès aux soins, bien-être, lutte contre l'isolement

- Renforcer et structurer le travail en réseau
- Maintenir la présence médicale au sein des quartiers
- Mieux prendre en charge les publics dans leur accès aux soins

Proximité et quotidienneté

- Promouvoir l'accès à l'offre de loisir, de sport et à la culture
- Valoriser les savoir-faire des habitants
- Améliorer les locaux supports d'animations pour les quartiers

Prévention de la délinquance et d'accès au droit

- Prévenir et lutter contre les troubles liés aux rassemblements festifs sur l'espace public
- Prévenir et lutter contre les troubles liés à l'appropriation d'espace par des groupes
- Prévenir et lutter contre les conflits de voisinage
- Informer, associer et orienter les habitants
- Soutenir, développer et coordonner l'offre d'accès au droit, de médiation et d'aide aux victimes
- Prévenir les violences en direction des femmes
- Prévenir la délinquance des mineurs et des jeunes adultes
- Prévenir la récidive
- Renforcer l'observation de la délinquance et des atteintes à la tranquillité publique

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- **Le développement économique** des territoires pour une meilleure attractivité : le PaQte, l'accès à la formation et à l'emploi
- **Le développement de l'ESS** et des entreprises d'insertion : la stratégie pauvreté, l'intégration des étrangers
- **Le projet de rénovation urbaine** : finaliser la recomposition du quartier le Peyrouat, renouvellement urbain du quartier de La Moustey. Création d'une nouvelle maison des projets
- **La mixité sociale** : éviter de concentrer les demandeurs de logement sociaux, PRU
- **La participation des habitants** : le conseil citoyen, marches exploratoires, mettre en place un Contrat Local de mobilisation et de coordination sur les violences sexistes et sexuelles
- **Entretenir les quartiers**
- **Poursuivre la GUP** dans le cadre du nouveau projet urbain de la Moustey
- **Le plan de prévention de la délinquance**
- Agir sur **les mobilités quotidiennes**
- **Vers un projet de cité éducative** : excellence éducative, égalité dans l'orientation, valorisation des parents, création d'un parcours d'accès à la culture scientifique (partenariat avec le CNES)
- **Accès à la culture et la citoyenneté** : soutenir les acteurs de proximité, éduquer à la culture et consolider les valeurs de la République

LA GOUVERNANCE

.....

Composition : M. le Président de l'agglomération / Une Vice-Présidente Politique de la ville / Directeur Politique de la ville et Renouvellement Urbain – Côté État : Madame la Préfète des Landes ou son représentant, M. le Délégué du préfet.

Comité Stratégique : État / agglomération / ville de Mont de Marsan / ville de Saint-Pierre

Comité de pilotage : Comité de Pilotage Mixte État / agglomération, les signataires du Contrat de Ville Les villes de Mont de Marsan et de Saint-Pierre du Mont, Éducation nationale, ARS, CCI, CMA, chambre d'agriculture, pôle emploi, mission locale, CDC, CAF, CPAM, XL Habitat, Clairsienne, conseils citoyens

Groupes de travail-Comités techniques : ESS, Emploi et Insertion ; Éducation et parentalité ; Cohésion Sociale ; Accès aux Droits et médiation ; Santé

Conseil(s) citoyen(s) : deux Conseils citoyens, un sur chaque quartier

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

CLS / ASV : une coordonnatrice ASV avec un travail étroit avec l'ARS et les acteurs associatifs et institutionnels oeuvrant dans ce domaine.

GUSP : une coordonnatrice Tranquillité publique - des cellules de veille mensuelles - permanence hebdomadaire dans les quartiers - médiation sociale quotidienne - un partenariat étroit avec les services de la police municipale nationale les renseignements généraux - une coopération avec les bailleurs sociaux et la prévention spécialisée.

PRE : une coordonnatrice Éducation et parentalité. Des groupes de paroles avec les habitants.

ADULTES RELAIS : sept

- Au sein du service PV : trois adultes relais chargés de la médiation sociale (tranquillité publique) et médiation réussite éducative et participation citoyenne.
- Au niveau de l'agglomération : quatre autres adultes relais dans les associations (insertion éducation culture jeunesse)

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville : préfet des Landes, procureur de la République, Mont-de-Marsan agglomération, Conseil régional, Conseil départemental, Mont de Marsan, Saint Pierre du Mont, Éducation nationale, ARS, CCI, CMA, chambre d'agriculture, pôle emploi, mission locale, CDC, CAF, CPAM, XL Habitat, Clairsienne, Conseils citoyens

Partenaires / signataires du PERR : préfet des Landes, président de l'agglomération

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Guillaume BUCHANIEK

Directeur Politique de la ville et de renouvellement urbain
guillaume.buchaniek@montdemarsan.fr

Nadia CHEDDAD

Directrice adjointe Politique de la ville
nadia.cheddad@montdemarsan-agglo.fr

Vincent DE LA CALLE

Délégué du préfet
vincent.de-la-calle@landes.gouv.fr

AGGLOMÉRATION D'AGEN

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.agglo-agen.net

Agglomération : agglomération d'Agen, 38 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Montanou	1 860	10 710	63,2 %
Pin	1 482	14 584	33,6 %
Rodrigues-Barleté	1 963	11 611	52,9 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



Agen est un territoire historique en Politique de la ville, depuis les années 80. On a un service identifié avec des acteurs permanents, des élus qui sont en interaction avec l'État.



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV150>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

« Le contrat de ville a permis au travers de la dynamique engagée de matérialiser par des services et des équipements un "retour" de marqueurs institutionnels sur ces quartiers prioritaires. »

Cohésion sociale : réduire la pauvreté et favoriser l'égalité des chances

- Education prioritaire et réussite éducative
- Santé et accès aux soins pour tous
- Vivre en tranquillité, prévenir les actes délictueux et la récidive et garantir la lisibilité judiciaire
- Une place pour tous : engagement et inclusion des habitants

Développement économique et emploi : réduire les écarts de taux d'emploi entre QPV et agglomération

- Aider les habitants à construire leur projet professionnel
- Trouver des solutions d'emploi adaptées au public des quartiers

Cadre de vie : améliorer la vie quotidienne en intégrant l'habitat et la mobilité des habitants

- Avoir une ville pour tous
- Rénover l'habitat
- Avoir une démarche participative

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Cohésion sociale

- Mener une réflexion autour de la diversification des financements pour travailler à une pérennisation du dispositif de Réussite Éducative (PRE)
- Travailler à une politique jeunesse globale en s'appuyant sur la Convention Territoriale Globale (CTG)

- Réaffirmer les enjeux du contrat de ville au sein des contrats de projets de 3 centres sociaux,
- Favoriser le développement du sport et de la santé pour tous dans les quartiers en mobilisant le droit commun

Développement économique et emploi

- Redynamiser le maillage des acteurs locaux sur les thématiques liées à l'emploi
- Renforcer les actions de lutte contre l'illectronisme et la fracture numérique
- Proposer un parcours d'accompagnement vers l'emploi en partenariat avec les acteurs investis dans le contrat de ville

Cadre de vie

- Promouvoir le Fonds de Participation des Habitants
- Redynamiser le conseil citoyen
- Renforcer les actions de citoyenneté en s'appuyant sur le conseil citoyen
- Soutenir le développement d'actions d'amélioration de l'habitat sur le quartier du Pin (Exemple : Auto-Réhabilitation Accompagnée)

Ce qui sera transversal

- Promouvoir et accompagner les actions de lutte contre les discriminations
- S'assurer que les projets développés favorisent l'Égalité Femmes-Hommes
- Mettre en œuvre des actions de préventions de la radicalisation
- Assurer la déclinaison du plan national de formation Valeurs de la République et la Laïcité

LA GOUVERNANCE

.....

Pas d'information

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

.....

Pas d'information

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

.....

Partenaires / signataires du PERR : État, agglomération, Agen, région, département, procureur de la République, Éducation nationale, ARS, pôle emploi, CAF, Banque des territoires, CCI, CMA, Agen Habitat, Habitayls, Ciliopée.

CONTACTS

.....

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Félicien TITONEL

Chef de service Politique de la ville
felicien.titonel@agglo-agen.fr

Karine DUBUC

Directrice de la solidarité
karine.dubuc@agglo-agen.fr

Virginie BOUSSUGE

Chargée de mission contrat de Ville / Cheffe d'unité
 cohésion sociale
virginie.boussuge@agglo-agen.fr

Arnaud LOISEL

Délégué du préfet
arnaud.loisel@lot-et-garonne.gouv.fr



FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.grand-villeneuve.fr

Agglomération : CA du Grand Villeneuvois, 19 communes

Territoires entrants en Politique de la ville en 2014

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Villeneuve sur Lot - Bastide	2 520	13 421	36,4 %
Sainte-Livrade-sur-Lot Bastide au bord du Lot	1 118	12 959	41,7 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Cohésion sociale

- Favoriser l'accès aux droits
- Favoriser l'accès aux soins
- Accentuer les efforts en direction de la jeunesse et de la parentalité
- Renforcer la tranquillité publique et développer les dispositifs de prévention
- Développer les liens intergénérationnels
- Agir sur l'éducation et encourager la réussite scolaire
- Permettre un accès plus varié à la culture et au sport

Développement économique et emploi

- Développer l'implantation et la reprise de commerces
- Relancer une dynamique économique dans les quartiers
- Accentuer la dynamique touristique
- Améliorer l'emploi des populations des quartiers et développer l'accès aux formations professionnelles

Habitat et Cadre de Vie

- Requalifier les logements
- Requalifier l'espace urbain
- Améliorer la gestion urbaine de proximité

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Cohésion Sociale

- Favoriser l'insertion sociale des habitants qui ne maîtrisent pas la langue française
- Favoriser la dynamique des conseils citoyen et la participation des habitants
- Renforcer la dynamique partenariale en faveur de la réussite éducative sur les deux territoires
- Soutenir les initiatives en direction des jeunes des deux QPV



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV152>

Développement économique

- Maintenir la dynamique de développement de l'activité économique sur les quartiers
- Animer un réseau d'acteurs locaux afin de proposer un parcours d'insertion adapté et cohérent sur le territoire
- Revitaliser les deux centres-bourg en créant des conditions favorables à l'entrepreneuriat
- Renforcer les actions d'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle, et plus particulièrement des jeunes

Habitat et cadre de vie

- Renforcer les actions de Lutte contre le mal logement,
- Améliorer la performance énergétique et l'accessibilité des logements.
- Soutenir les actions d'auto-réhabilitation accompagnée sur le territoire
- Maintenir une dynamique de co-construction des projets avec les habitants

Réaffirmer la nécessité de travailler sur ces axes en prenant en compte également

- La mobilisation et la visibilité du droit commun
- Les actions de proximité « lisibles » pour les habitants de ces territoires
- La capacité des acteurs à répondre aux attentes des habitants
- La capacité des institutions à donner du sens aux projets portés sur le territoire et à les mailler avec les initiatives locales (Associations et habitants)

LA GOUVERNANCE

Pas d'information

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

Pas d'information

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du PERR : État, agglomération, Sainte-Livrade-sur-Lot, région, département, procureur de la République, Éducation nationale, ARS, pôle emploi, CAF, Banque des territoires, CCI, CMA, Agen Habitat, Habitatlys, Ciliopée, conseil citoyen de Villeneuve-sur-Lot et de Sainte-Livrade-sur-Lot

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Laurent PFAADT

Directeur des Politiques contractuelles et des affaires culturelles

lpfaadt@grand-villeneuvois.fr

Arnaud LOISEL

Délégué du préfet

arnaud.loisel@lot-et-garonne.gouv.fr



VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.vg-agglo.com

Agglomération : CA Val de Garonne agglomération, 43 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Marmande - Baylac Gravette	1 697	12 559	43,2 %
Tonneins - Cœur de ville	1 084	13 714	36,1 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



Val de Garonne a bien compris l'effet levier de la Politique de la ville, elle a développé une ingénierie qui se l'est appropriée, aussi bien les techniciens que les élus.



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV151>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Cohésion Sociale

- Réapprendre à vivre ensemble
- Soutenir les familles en difficulté dans l'éducation des enfants
- Faciliter l'accès aux droits et à la santé

Développement économique et emploi

- Soutenir l'activité commerciale au sein des quartiers et soutenir la création d'entreprises
- Favoriser l'employabilité des jeunes et des habitants des quartiers

Habitat et Cadre de Vie

- Requalifier l'habitat existant et proposer une offre de logement diversifiée
- Engager la restructuration urbaine des quartiers prioritaires
- Maintenir une dynamique de co-construction des projets avec les habitants et renforcer les liens avec les conseils de quartier
- Accompagner la démarche de requalification urbaine

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Cohésion sociale

- Renforcer les actions en faveur de la réussite éducative et du soutien à la parentalité
- Développer l'animation de la vie sociale sur les deux territoires et favoriser la participation des habitants

Développement économique et emploi

- Maintenir la dynamique de développement de l'activité économique sur les quartiers
- Animer un réseau d'acteurs locaux afin de proposer un parcours d'insertion adapté et cohérent sur le territoire
- Assurer la mise en œuvre du PAQTE sur le territoire marmandais

Habitat et cadre de vie

- Promouvoir et accompagner les actions de lutte contre les discriminations
- S'assurer que les projets développés favorisent l'Égalité Femmes-Hommes

- Mettre en œuvre des actions de préventions de la radicalisation
- Assurer la déclinaison du plan national de formation Valeurs de la République et la Laïcité

Actions transversales pour 2020-2022

- La mobilisation et la visibilité du droit commun
- Les actions de proximité « lisibles » pour les habitants de ces territoires
- La capacité des acteurs à répondre aux attentes des habitants
- La capacité des institutions à donner du sens aux projets portés sur le territoire et à les mailler avec les initiatives locales (Associations et habitants)
- Promouvoir et accompagner les actions de lutte contre les discriminations
- S'assurer que les projets développés favorisent l'Égalité Femmes-Hommes
- Mettre en œuvre des actions de préventions de la radicalisation
- Assurer la déclinaison du plan national de formation Valeurs de la République et la Laïcité

LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage : État, VGA, mairie de Marmande et Tonneins, Conseil départemental, Conseil régional, CDC, conseil citoyen

Comités techniques : deux référents service Politique de la ville VGA + référents Politique de la ville de Marmande et Tonneins + référents Politique de la ville État (DDCSPP + délégué du préfet) et ouverture à d'autres partenaires si besoin

Groupes de travail : un par pilier

Conseil(s) citoyen(s) : un conseil citoyen à Tonneins

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

PNRU : programmé sur un des quartiers prioritaires (Marmande) : élaboration du protocole de configuration et de la convention coordonnée par VGA en lien avec la ville, le bailleur et l'État

CLS : un à l'échelle de VGA

PRE : un par QPV avec un fonctionnement autonome ; intégration des référents Politique de la ville VGA et communes aux comités de pilotages

CŒUR DE VILLE : beaucoup d'actions intégrées dans le dispositif Action Cœur de Ville sont des actions envisagées dans le contrat de ville; partenariat dynamique (participation aux instances de pilotages)

ADULTES RELAIS : cinq postes (un par PRE, un par centre social + un lié à une association d'insertion)

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville : État, agglomération, Marmande, Tonneins, département, CAF, CDC, Habitayls, conseil citoyen de Tonneins, conseil citoyen de Marmande

Partenaires / signataires du PERR : État, agglomération, région, département, Marmande, Tonneins, CAF, CDC, mission locale, Habitayls, conseil citoyen de Tonneins, conseil citoyen de Marmande, procureur de la République, ARS, Éducation nationale, pôle emploi, CCI, CMA

CONTACTS LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Sonia GHRAIRI

Responsable du service Développement social et Politique de la ville
sghrairi@vg-agglo.com

Julie VERDES

Chargée de mission
jverdes@vg-agglo.com

Arnaud LOISEL

Délégué du préfet
arnaud.loisel@lot-et-garonne.gouv.fr

Christopher MEURDRAC

Référent Politique de la ville pour Marmande et responsable service Education/Jeunesse
meurdrac@mairie-marmande.fr

Carole VANMEENEN

Référent Politique de la ville pour Tonneins et Action Cœur de Ville
c.vanmeenen@mairie-tonneins.fr

CA DU PAYS BASQUE

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.communaute-paysbasque.fr

Agglomération : CA du Pays Basque, 158 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Hauts de Sainte Croix	3 803	13 384	36,7 %
Maubec-Citadelle	1 649	14 302	29,6 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Jeunesse, éducation, formation, insertion

- Encourager la mobilisation partenariale autour de la question de la réussite éducative
- Amplifier les processus coopératifs existants et accompagner l'autonomisation des enfants et des jeunes dans une logique de développement social local
- Améliorer l'attractivité des équipements scolaires (lutte contre l'évitement scolaire)
- Accompagner les parcours et prévenir les ruptures (lutte contre le décrochage scolaire)

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice

- Renforcer le lien social mobilisant tous les acteurs du territoire autour d'ambitions communes
- Définir une stratégie locale de promotion de la santé à poursuivre sur les quartiers prioritaires
- Lutter contre le non-recours aux droits et aux services
- Intégrer les problématiques de sécurité et prévention avec le Contrat local de sécurité et de prévention de Bayonne
- Prendre en considération les populations cibles (les femmes, les jeunes, les personnes susceptibles de subir des discriminations)

Développement économique, emploi et excellence numérique

- Redynamiser l'activité économique, commerciale et artisanale des Hauts-de-Sainte-Croix / Place des Gascons et de la rue Maubec
- Favoriser l'émergence d'acteurs économiques solidaires significatifs en quartiers prioritaires
- Rapprocher les acteurs de l'éducation des acteurs de l'insertion sociale et de la formation
- Renforcer l'accès à l'emploi des populations éloignées du marché.
- Favoriser la création d'entreprises
- Développer une stratégie emploi partenariale pour les habitants des quartiers prioritaires



CA DU PAYS BASQUE

SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV230>

Habitat et renouvellement urbain

- Intégrer les quartiers de la Politique de la ville dans une démarche d'intervention urbaine globale à l'échelle de la ville et de l'agglomération
- Prendre en compte les phénomènes de décrochage en termes de fonctionnement urbain et de qualité de l'habitat

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Jeunesse, éducation, formation, insertion

- Déterminer de nouveaux modes de gouvernance plus inclusifs, permettant de rompre la césure école/collège qui perdure par habitude
- Décliner le PEG sur les quartiers prioritaires pour privilégier les actions qui permettent de valoriser un environnement éducatif favorable aux apprentissages et permettant la réussite de chacun, contribuer à l'épanouissement de l'enfant/du jeune et à son intégration dans la société, et renforcer l'information sur l'offre éducative et développer le réseau des acteurs éducatifs
- Construire avec les acteurs éducatifs des actions permettant de poursuivre l'engagement de l'école sur la communication, l'orientation et les valeurs de la République
- Diversifier les établissements scolaires bénéficiaires du PRE (réduire la dispersion du nombre de parcours par établissement scolaire car elle pourrait traduire des niveaux de connaissance et d'implications différents)
- Développer de nouveaux indicateurs de suivi du PRE
- Poursuivre les alliances éducatives et les valorisations d'établissements/projets, dans une démarche coopérative impliquant fortement les parents, les interventions des professionnels de la sphère éducative et des partenaires extérieurs
- La convention d'objectif État/CAF met clairement la CAF comme chef de file opérationnel des CLAS : Il conviendra de démontrer la plus-value d'intervention de crédits spécifiques et de la qualifier

Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice

- Accompagner les acteurs publics et associatifs dans leurs capacités à construire des politiques inclusives visant le soutien aux parcours de promotion sociale des habitants, des enfants, des jeunes et de leurs parents
- Mettre en capacité des acteurs à accompagner les habitants dans la capacité qu'ils ont à se projeter.
- Stabiliser, construire et coordonner un projet local de santé partagé sur les quartiers prioritaires avec comme chef de file l'ASV
- Assurer l'égalité femmes/hommes et la neutralité : mettre en œuvre une approche budgétaire intégrée (BIE) s'agissant des crédits de la Politique de la ville, encourager les acteurs à produire des données sexuées permettant de vérifier de l'ouverture des actions aux femmes et aux hommes, et soutenir des actions sur le genre et la lutte contre les discriminations sur tous les piliers du contrat de ville

Développement économique, emploi et excellence numérique

- Mener une concertation auprès des riverains, des commerçants et des usagers pour dégager des pistes de requalification et de recomposition de la place des Gascons
- Engager une étude urbaine et définir un scénario d'aménagement de la place des Gascons
- Créer un bâtiment d'environ 1300 m² dédié à l'économie sociale et solidaire pour permettre aux trois activités (supermarché coopératif, école franchement web, cuisine partagée) de se développer en cœur de quartier prioritaire
- Accompagner les porteurs de projets vers le développement de leur projet et la recherche de foncier
- Augmenter les étapes de parcours en clause par le biais de l'IAE pour les habitants des QPV
- Réaliser une étude de préfiguration sur les potentialités de l'économie créative
- Ouvrir une maison France Service dans le pôle multimodal de la gare de Bayonne, profitant de cette position stratégique à l'échelle du Pays Basque et proposant des services en adéquation avec les besoins des habitants des quartiers prioritaires (emploi, formation, aide à l'accès à la dématérialisation des démarches administratives, etc.)
- Expérimentation du projet « territoire zéro chômeur »
- Organiser une signature du PaQte
- Accompagner une animation collective autour des artisans, artistes et acteurs culturels existants et valoriser l'histoire et le patrimoine du quartier pour travailler en profondeur l'image du quartier



Le GIP est une structure d'ingénierie : on construit des dispositifs, et c'est l'intercommunalité ou la commune qui les portent. Le GIP gère les crédits mais c'est la ville qui met en place les dispositifs et les orientations données, via le CCAS notamment.



LA GOUVERNANCE

La gouvernance : s'effectue classiquement par un Comité de Pilotage co-présidé agglomération et État auquel s'ajoute les autres signataires. Le GIP DSU assure la maîtrise d'ouvrage dédiée. Le GIP mutualise les financements Politique de la ville de l'agglomération, l'État et le département 64. Un conseil citoyen pour les deux quartiers siège dans toutes les instances politiques et techniques.

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

CLS / ASV : l'ASV est porté par le CCAS de Bayonne. La gouvernance est assurée par un comité de pilotage, et de groupes de travail thématiques. L'ASV constitue la mise en œuvre du volet santé du contrat de ville, et s'articule avec le contrat local de santé, qu'il décline sur le territoire.

CLSPD : est mobilisé au niveau de la ville de Bayonne, les problématiques de sécurité et prévention des quartiers prioritaires sont intégrées dans le CLSPD.

GUSP : le plan découle du PRU qui s'est terminé en 2013 et qui a été approprié par la ville et l'agglomération

PRE : est porté par la ville de Bayonne. La gouvernance est assurée par un comité de pilotage, un comité technique de suivi et de groupes de travail thématiques. Un programme de 11 actions est décliné pour le suivi des parcours individuels des enfants des quartiers prioritaires ou scolarisés dans les établissements scolaires du REP.

ADULTES RELAIS : quatre adultes relais

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville : CA Pays Basque, État, département, région, pôle emploi, HLM, CAF, ARS, CDC, ministère de l'Éducation nationale, ministère de la Justice, ville de Bayonne, Biarritz et Boucau.

Partenaires / signataires du PERR : CA Pays Basque, État, département et région

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Sylvie REBIERE-POUYADE

Directrice du GIP DSU de l'agglomération bayonnaise
s.rebiere-pouyade@cvab.fr

Loïc DEBRAY

Chargé de mission Politique de la Ville
l.debray@communauté-paysbasque.fr

Emilie PELISSIER

Déléguée du préfet
emilie.pelissier@pyrenees-atlantiques.gouv.fr



FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.pau.fr

Agglomération : Pau Béarn Pyrénées, 31 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Ousse des Bois	2 057	11 531	55,4 %
Saragosse	4 102	13 226	38,7 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Cohésion sociale

- Renforcer le soutien aux populations les plus fragiles
- Accompagner la réussite éducative et la parentalité
- Garantir et promouvoir le « vivre ensemble » et la participation citoyenne.

Cadre de vie et Renouveau urbain

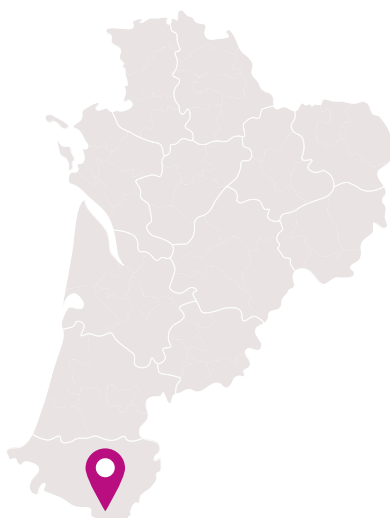
- Une articulation complexe qui conjugue qualité du cadre de vie, qualité de l'offre d'équipements dont celle des établissements scolaires et des commerces, accessibilité, attrait des logements

Emploi et Développement économique

- Améliorer l'employabilité des personnes les plus éloignées de l'emploi en agissant sur les freins à l'accès à l'emploi (développer la mobilité, travailler sur l'accès aux soins et la prévention santé, faciliter les modes de garde, lutter contre toute forme de discriminations d'accès au droit, à l'emploi...)
- Lutter contre l'isolement des personnes et des familles
- Développer et renforcer les services à la personne et l'offre d'insertion (chantiers d'insertion, associations intermédiaires, ETTI, etc.)
- L'accès à l'emploi des jeunes constitue tout particulièrement un objectif prioritaire

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- **La mixité :** dans l'habitat, dans les espaces non résidentiels, soutenir l'attachement des habitants pour leur quartier
- **L'inclusion :** la mobilité résidentielle et professionnelle
- **L'éducation, la promotion sociale et l'accès aux droits :** l'accueil des migrants comme problématique urgente, identifier les handicaps et les ressources des quartiers, la proximité des services publics et des associations
- **La gouvernance :** renouveler le mode de gouvernance du contrat de ville



CA PAU BÉARN PYRÉNÉES

SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV231>

LA GOUVERNANCE

Composition : présidente du GIP et secrétaire générale de la préfecture + partenaires signataires du contrat de ville

Comité de pilotage : le conseil d'administration joue ce rôle

Groupes de travail : nombreux avec techniciens du GIP et déléguée du préfet

Conseil(s) citoyen(s) : existant à Saragosse (et autonome)

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

PNRU : mobilisation sur Saragosse avec revue de projet et COPIL réguliers

CLSPD : très présent avec une réunion par an et des réunions de quartier tous les mois avec de nombreux partenaires (bailleurs, police, MJC, centres sociaux, associations, préfecture, ville...)

GUP : mobilisée par l'agglomération dans le cadre du PNRU et à Ousse des Bois suite au PRU

PRE : mobilisation importante avec lien avec la prévention spécialisée

Cité éducative

ADULTES RELAIS : 11 (dont sept sur Pau)

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville : État, agglomération Pau-Pyrénées, région, département, mairie de Pau, de Bilières, de Jurançon, de Lons, de Lescar, Éducation nationale, procureur de la République, GIP DSU, CAF, ARS, pôle emploi, CDC, Béarnaise Habitat, Office Palois de l'habitat, Habitelem

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Dany HOARE

Directrice de la vie des quartiers, emploi et valorisation des compétences

d.hoare@agglo-pau.fr

Stéphane TOUSTOU

Directeur adjoint du service Vie des quartiers

s.toustou@agglo-pau.fr

Marie-France BOUSQUET

Déléguée du préfet

marie-france.bousquet@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.agglo2b.fr

Agglomération : CA du Bocage Bressuirais, 33 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Valette	1 067	13 086	38,7 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Favoriser la réussite éducative des enfants et lutter contre le décrochage scolaire
- Accès au droit
- Le lien social et intergénérationnel
- Prévention de la délinquance
- Favoriser la mobilité
- Poursuivre l'accompagnement des personnes vers un accès ou un retour à l'emploi

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- **Renforcer le pouvoir d'agir des habitants par l'accès au droit et aux services** : rétablir, avec les populations, le cadre administratif et donner accès au droit dans une recherche d'autonomie des personnes, enrichir l'offre de garde au sein du quartier, améliorer la prise en compte des enjeux de mobilités propres aux populations du quartier, accompagner le conseil citoyen.
- **Relever le défi de la réussite éducative et de la lutte contre les discriminations, lutter contre les freins à l'emploi** : renforcer l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes pour éviter un glissement vers la délinquance, mobiliser les familles, poursuivre la diffusion d'une « posture interculturelle », donner la priorité à l'accès à la formation par l'accompagnement des personnes, diffuser une « culture des métiers et de l'entreprise » auprès des jeunes, mobiliser les entreprises du territoire.
- **Favoriser la cohésion sociale par l'amélioration du cadre de vie** : favoriser un travail collectif de type Gestion Urbaine de Proximité (GUP), procéder à la mise en œuvre opérationnelle de l'étude urbaine.



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV297>

LA GOUVERNANCE

- **Comité de pilotage** : signataires du contrat, représentants du conseil citoyen. Co-présidé par le préfet et le président de la CA.
- **Comité des financeurs** : signataires du contrat. Co-présidé par la sous-Préfète de Bressuire et le président de la CA.
- **Groupe projet** : équipes projets des collectivités et équipe restreinte de l'État. Animé par la référente du contrat de ville.
- **Conseil citoyen** : habitants et acteurs du quartier, associations.

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

CLS : une fiche action est intégrée au CLS et au contrat de ville. De plus, la coordinatrice du CLS étant également la référente du contrat de ville, elle porte une attention particulière à l'articulation de ces deux contrats notamment via l'appel à projets annuel de la Politique de la ville.

CISPD : une fiche action relative à « la poursuite des actions de prévention » est intégrée dans le contrat de ville. Les champs d'action : agir à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, prévenir les violences faites aux femmes et intrafamiliales, améliorer la tranquillité publique, lutter contre les addictions et les prises de risques.

ADULTES RELAIS : 2 = présence d'un adulte relais « participation citoyenne et cadre de vie » (agglomération du Bocage Bressuirais) et d'un adulte relais « Soutien à la parentalité et à la scolarité » (centre socio-culturel de Bressuire).

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville et du PERR : État, ville de Bressuire, conseil départemental, conseil régional, Éducation nationale, procureur de la République, ARS, CAF, Deux-Sèvres Habitat, CDC, pôle emploi, maison de l'emploi du Bocage Bressuirais.

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Anne BILLET

Directrice adjointe service Jeunesse, citoyenneté et Politique de la ville
anne.billet@agglo2b.fr

Sophie BODIN

Déléguée du préfet
sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr

CA DU NIORTAIS

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.niortagglo.fr

Agglomération : CA du Niortais, 40 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Clou Bouchet	2 791	11 950	56,5 %
Pontreau Colline Saint André	1 731	13 710	43,6 %
Tour Chabot Gavacherie	1 320	12 770	48,9 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

- Parentalité et réussite éducative
- Animation de la vie sociale, participation des habitants, conseil citoyen
- Accès aux droits
- Accès aux droits en santé, à la prévention et aux soins
- Accès à la culture et au sport
- Promotion de la citoyenneté, prévention de la délinquance
- Mixité sociale, tranquillité publique, gestion urbaine de proximité, renouvellement urbain
- Développement économique et attractivité, soutien à la création d'entreprise, mobilités collectives
- Insertion professionnelle : lever les freins à l'emploi et accompagnement

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

1/ En faveur de l'attractivité

- **Cohésion sociale** : le soutien aux acteurs de terrain, développer l'accès au sport et à la culture, lutte contre la fracture numérique, favoriser l'accès aux droits et à la santé, sensibilisation à l'interculturalité, former les acteurs de terrain aux Valeurs de la République et à la laïcité, développer les candidatures des jeunes des quartiers prioritaires au service civique
- **Mixité sociale** : dans l'habitat, le PNRU, renforcer les outils pour le traitement des copropriétés
- dégradées, lutter contre les marchands de sommeil, étude prévention spécialisée
- **Développement économique** : soutenir l'entrepreneuriat, développement commercial autour du projet de renouvellement urbain PCSA



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV298>

2. En faveur de l'émancipation

- **Parentalité** : formaliser un groupe partenarial sur la question de la parentalité et de la petite enfance, projet d'ouverture d'un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) dans le quartier Tour Chabot, mise en place d'un bonus mixité sociale dans les établissements d'accueil jeunes enfants
- **Réussite éducative** : renforcement et mise en place de dispositifs participant à la réussite éducative, proposer des stages de qualité aux élèves de 3^e des quartiers REP
- **Insertion professionnelle** : mobilité et accès au permis de conduire, modes de gardes adaptés, maîtrise de la langue, accès à la formation et la qualification, développement des dispositifs des cordées de la réussite et du parrainage, clauses d'insertion, PLIE, PaQte, égalité femmes/hommes

LA GOUVERNANCE

Pas d'information

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

PNRU : Convention signée avec l'État en juillet 2019

CLS / ASV : la coordinatrice CLS est employée par le Centre Hospitalier; l'ASV est porté par l'IREPS Nouvelle-Aquitaine

CLSPD : portage par la ville de Niort et la ville de Chauray

GUP : portage CAN et ville de Niort

PRE : mis en œuvre par le CCAS

ADULTES RELAIS : quatre postes sur la CAN

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du PERR

État, agglomération, Niort, CCAS, région, département, Banque des territoires, Action Logement, Deux Sèvres Habitat, Immobilière Atlantic Aménagement, SEMIE, ARS, CPAM, Éducation nationale, CAF, CMA, CCI, mission locale, pôle emploi, procureur de la République, Tribunal de Grande Instance, l'Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé Nouvelle-Aquitaine

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Sabrina RENAUD

Directrice Politique de la ville
sabrina.renaud@agglo-niort.fr

Julie JOLY

Chargée de mission Politique de la ville
julie.joly@agglo-niort.fr

Sophie BODIN

Déléguée du préfet
sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.thouars-communaute.fr

Agglomération : CC du Thouarsais, 24 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Les Capucins	978	13 270	37,7 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

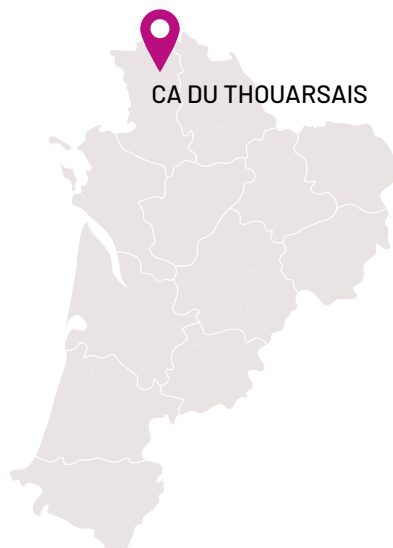
Les priorités étaient :

- renouvellement urbain et cadre de vie
- cohésion sociale
- emploi et développement économique

75 % des orientations opérationnelles du contrat de ville sont aujourd'hui réalisées ou en cours de réalisation. Depuis la signature du contrat de ville en juillet 2015, 80 actions différentes ont été financées dont dix sont renouvelées chaque année permettant ainsi d'assurer une continuité dans le temps de certains dispositifs.

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- Valoriser l'image du quartier et de ses habitants
- Réactiver le groupe GUP
- La mixité sociale
- L'amélioration des logements via le renouvellement urbain
- Petite enfance, parentalité et réussite éducative
- Accès aux droits sociaux et à la santé
- Renforcer le lien social et la participation des habitants : médiation sociale, conseil citoyen, promotion de la citoyenneté
- Lutter contre les freins à l'emploi : mobilité, formation, accompagnement
- La mobilisation des entreprises: répondre aux difficultés de recrutement des entreprises, favoriser l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, accompagner à la création d'entreprises



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV299>

LA GOUVERNANCE

Pas d'information

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

CLSPD : Pilotage Ville, avec sous-préfecture et différents partenaires

ADULTE RELAIS : un

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville

L'État, la commune de Thouars, la CC du Thouarsais, l'Éducation nationale, l'ARS, la CDC, la CAF des Deux-Sèvres, la CPAM des Deux-Sèvres, la Maison de l'Emploi et de la Formation du thouarsais, Deux-Sèvres Habitat, le département des Deux-Sèvres, la région Nouvelle-Aquitaine.

Partenaires / signataires du PERR

Les signataires du contrat de ville + pôle emploi.

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Hélène AUDEBAULT

Directrice Générale des Services (commune de Thouars)

helene.audebault@ville-thouars.fr

Sophie BODIN

Déléguée du préfet

sophie.bodin@deux-sevres.gouv.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.grand-chatellerault.fr

Agglomération : CA Grand Châtellerault, 47 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Au nord : Châteauneuf - Centre Ville	2 599	13 555	37,5 %
Au sud : Lac - Renardières - Ozon	4 270	11 777	51,1 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



A Châtellerault, les habitants des quartiers prioritaires représentent 20 % de la population de la ville.



LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Développement économique - emploi

1. Création d'activités
2. Développement économique et commercial
3. Développement des activités d'insertion
4. Levée des freins à l'emploi
5. Observatoire

Cadre de vie - Renouvellement urbain

1. Poursuite du changement d'image et de la mixité urbaine et sociale du quartier de la plaine d'Ozon, trait d'union entre le centre ville et d'autres quartiers, grâce, notamment aux bords de Vienne
2. Formalisation et mise en œuvre des préconisations du Plan Stratégique Local sur le premier quartier en Politique de la ville pour l'amélioration des espaces publics et la mixité urbaine et sociale,
3. Accompagnement de la dynamique d'attractivité et de reconquête des centres anciens (second quartier en Politique de la ville)
4. Développement de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

Cohésion sociale

1. Faire de l'ASV, l'appui des orientations du CLS dans les quartiers prioritaires
2. Articuler les actions des partenaires éducatifs, et rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes par la différenciation
3. Accompagnement des orientations définies dans la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV325>

Trois orientations transversales

- La jeunesse
- L'égalité femmes-hommes
- La lutte contre les discriminations

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Développement économique – emploi

Accompagner la dynamique économique des quartiers et leurs résidents, à partir des forces du territoire, des dispositifs et plans locaux, et pour la poursuite ou le développement d'expériences ciblées

S'ajoute aux priorités de 2015-2020 la déclinaison de la charte insertion de l'opération de renouvellement urbain Lac Renardières.

Les priorités transversales qui s'ajoutent

- Assurer une veille sur l'îlot de Coubertin
- La lutte contre l'illectronisme (auprès des résidents comme des responsables d'entreprises)
- L'égalité femmes-hommes à travers notamment le soutien de la création d'activités par des femmes

Cadre de vie – Renouvellement urbain

1. Réaliser une réelle mixité urbaine et sociale et poursuivre le changement d'image du quartier de la plaine d'Ozon, trait d'union entre le centre ville et d'autres quartiers, à partir de ses atouts, en poursuite du travail engagé depuis l'ORU
2. Accompagner les enjeux de l'opération de renouvellement urbain du Lac et des Renardières
3. S'appuyer sur le programme « Action Cœur de ville » pour lancer des opérations transversales d'envergure pour la reconquête des centres anciens
4. Favoriser la mobilité des résidents en QPV
5. Poursuivre la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité: des quartiers prioritaires à l'ensemble de la ville

Orientations transversales :

- Assurer une veille sur l'îlot de Coubertin
- Finaliser la boucle entre l'ensemble des QPV, à partir des Bords de Vienne
- Transformer la CIET (Convention intercommunale d'équilibre territorial) en CIA (convention intercommunale d'Attribution) d'ici 2020

Cohésion sociale

1. Faire de l'Atelier Santé Ville, l'appui des orientations du Contrat Local de Santé dans les quartiers prioritaires : accès aux soins et prévention ; autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap ; santé mentale, souffrance psychosociale et addictions ; santé environnementale
2. Articuler les actions des partenaires éducatifs, et rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes par la différenciation
3. Accompagner les orientations définies dans la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance : coordination (renforcer le partenariat et optimiser les différents modes d'intervention); intervenir auprès des jeunes (prévention primaire); soutenir les actions en faveur de la tranquillité publique (renforcer la sécurité des espaces publics, et lutter contre le sentiment d'insécurité)

Thématiques transversales

- Assurer une veille sur l'îlot de Coubertin
- Assurer la transversalité et les passerelles entre les trois enjeux de la cohésion sociale
- Encourager une approche intégrée de :
 - l'égalité femmes-hommes : développer des actions, la formation des acteurs, et la promotion du respect garçons-filles
 - la lutte contre les discriminations, notamment en matière d'accueil des publics

LA GOUVERNANCE

Copilotage par la collectivité et la sous-préfecture

Comité de pilotage : les copilotes et tous les représentants des structures signataires du contrat de ville sont tous invités.

Comités techniques : deux en moyenne par an. Y siègent, tous les représentants techniques des structures signataires du contrat de ville, ainsi que les principales directions - structures concernées au sein de la collectivité (éducation, santé, développement économique, prévention de la délinquance, CCAS...)

Conseil(s) citoyen(s) : trois conseils citoyens sur le territoire, rattachés aux territoires : Ozon, Lac-Renardières, Châteauneuf-centre ville. L'animation est déléguée aux maisons de quartiers, avec participation régulière de représentant.es de la collectivité.

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

PNRU : intégré dans le même service que la Politique de la ville. L'opération d'Intérêt Régionale (OIR) du Lac-Renardière est partie intégrante du contrat de ville. La cheffe de projet Politique de la ville est également référente du Renouveau urbain, avec l'appui d'un coordonnateur PRU

CLS / ASV : l'axe santé du contrat de ville est animé par la coordinatrice de l'Atelier Santé ville et du Contrat Local de Santé.

CLSPD : participation aux comités de pilotages respectifs et échanges réguliers.

GUSP : intégré dans le même service que la Politique de la ville.

PRE : l'axe éducation du contrat de ville est animé par le coordonnateur du programme de Réussite Educative.

ADULTES RELAIS : 6,5 ETP

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville et du PERR : État, agglomération, région, département, procureur de la République, Châtelleraut, Éducation nationale, SEM Habitat, Habitat de la Vienne, CAF, CMA, CCI, mission locale, pôle emploi, ARS, CDC

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Estelle PERICARD

Responsable du service Développement social et solidaire
Ville et CA de Châtelleraut
estelle.pericard@ville-chatelleraut.fr

Béatrice RICHOMME

Responsable du pôle Coordination des politiques interministérielles
Sous-préfecture de Châtelleraut
beatrice.richomme@vienne.gouv.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.grandpoitiers.fr

Agglomération : CU du Grand Poitiers, 40 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Beaulieu	1 934	13 439	37,4 %
Bel-Air	1 157	12 219	47,4 %
Trois Cités	4 149	11 824	51 %
Couronneries	9 120	13 575	37,6 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

1. En matière d'éducation

Développer des actions éducatives

- Améliorer l'offre de loisirs
- Expérimenter des pratiques éducatives à partir d'outils numériques
- Maintenir les clas.

Soutenir la fonction parentale

- Renforcer la coopération et l'échange entre les parents et les acteurs de l'éducation
- Développer les compétences des intervenants
- Valoriser les compétences parentales.

Conforter le Programme de Réussite Educative

- Lutter individuellement contre l'échec scolaire en accompagnant de manière individualisée les enfants et leurs familles
- Identifier les situations de décrochage scolaire.

2. En matière de prévention

Prévenir les actes d'incivilité et de délinquance

- Développer les chantiers éducatifs et de loisirs
- Renforcer les mesures éducatives

Agir sur les comportements à risque

- Travailler sur la connaissance des phénomènes
- Renforcer les dispositifs d'intégration

3. En matière de santé

Prévention, promotion de la santé et hygiène de vie

- Faciliter l'accès aux soins
- Informer et sensibiliser sur les droits (cmu, cmu-c, acs etc...)
- Impliquer les personnes en difficultés dans la prise en charge de leur santé et de celle de leurs enfants
- Améliorer l'hygiène alimentaire et le bien-être



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV324>

Lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie

- Lutter contre les pratiques addictives
- Construire et partager une identité de quartier
- Travailler sur l'histoire et la mémoire du quartier
- Donner des qualités d'usages aux espaces verts

4. En matière de cadre de vie et de renouvellement urbain

Travailler sur les mixités

- Améliorer l'attractivité des logements
- Développer la mixité sociale

Améliorer le cadre de vie des quartiers

- Conforter les fonctions de centralité et de proximité (commerces, services, équipements publics...) et créer la maison du projet dans le quartier nprnu
- Améliorer la lisibilité des espaces urbains
- Organiser et conforter la gestion urbaine de proximité
- Développer la médiation sociale
- Améliorer l'accessibilité des quartiers par tous les modes de déplacement

5. En matière de développement économique et d'emploi

Intégrer les projets dans une approche environnementale

- Améliorer la performance énergétique des logements et des équipements
- Développer l'utilisation des énergies renouvelables pour tendre vers des quartiers autonomes
- Favoriser la biodiversité dans les espaces verts et le bâti

Accompagner les publics en difficultés vers une démarche d'insertion professionnelle et vers les dispositifs de droit commun

- Organiser des points d'information sur l'emploi pour les habitants (parrainage, réalisation de cv...)
- Assurer une offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion : mobilité, apprentissage linguistique, garde d'enfants...
- Travailler sur l'élargissement des choix professionnels.
- Développer les contrats aidés et des emplois d'avenir auprès des jeunes

Soutenir les actions d'insertion professionnelle

- Développer des liens entre le secteur économique et celui de l'insertion
- Conforter les actions des structures d'insertion
- Diversifier l'offre d'insertion par l'optimisation de la commande publique
- Développer les contrats d'apprentissage ou les contrats de professionnalisation

Développer l'attractivité économique des quartiers par

- L'accompagnement et le conseil au commerce de proximité
- Soutenir les pôles de proximité
- Accompagner et soutenir la création d'entreprise

La volonté politique affichée porte sur des actions spécifiques, qui doivent être menées vis-à-vis de certains publics qui connaissent des problèmes particuliers en :

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

Accentuer les efforts pour

- Réduire le taux de chômage dans les quartiers prioritaires et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme et, plus globalement, les freins à l'emploi
- Favoriser l'accès aux soins et apporter une réponse dans la prise en charge de certaines pathologies
- Améliorer la mixité sociale dans la cité
- Lutter contre les radicalités, favoriser l'engagement et la participation des publics les plus démunis
- Développer une réponse de médiation afin d'améliorer le climat social et de coordonner les différentes interventions selon les champs thématiques diversifiés de la médiation

Les engagements sont déclinés en plusieurs sous-thèmes

- Développement économique et emploi
- Habitat et renouvellement urbain
- Mobilités
- Sécurité et justice
- Education
- Santé

LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage : membres signataires

Comités techniques : membres signataires composés des représentants techniques

Conseil(s) citoyen(s) : conseillers citoyens + animateurs des maisons de quartier coordinatrices

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

PNRU : oui

CLS / ASV : oui

CLSPD : oui

GUSP : en cours de construction

PRE : oui

ADULTES RELAIS : oui

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville et du PERR : État, agglomération, région, département, procureur de la République, CDC, ARS, Éducation nationale, pôle emploi, CAF, EKIDOM, mission locale, Habitat de la Vienne, Société Immobilière Atlantic Aménagement, CCI, CMA.

CONTACTS

LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Elsa HEE

Directrice du service Politique de la ville

elsa.hee@grandpoitiers.fr

Vincent RICATEAU-DUPUIS

Délégué du préfet

vincent.ricateau-dupuis@vienne.gouv.fr

FICHE D'IDENTITÉ

Site internet : www.agglo-limoges.fr **Agglomération :** CA de Limoges Métropoles, 20 communes

Quartiers prioritaires de la ville	Population (en nombre d'habitants)	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté
Beaubreuil	5 640	12 086	48,8 %
Bellevue	2 328	13 098	40,4 %
La Bastide	3 699	10 931	57,1 %
Le Sablard	1 516	13 477	37,2 %
Les Coutures	1 679	13 759	36,2 %
Le Vigenal	1 434	13 833	38,7 %
Portes Ferrées	1 261	11 063	57,8 %
Val de l'Aurence Nord	3 949	12 040	48,2 %
Val de l'Aurence Sud	4 008	10 740	58,5 %

Source : recensement de la population, INSEE 2013



Tous les quartiers sont sur la ville de Limoges et pourtant on les considère comme appartenant au territoire et non pas seulement qu'à Limoges. C'est une vraie responsabilité partagée.



SIG Ville

<https://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CV326>

LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE 2015-2022

Les orientations pour la période 2015-2020 dans le cadre du contrat de ville

Cohésion sociale

1. L'accueil au sein des territoires prioritaires, le renouvellement des pratiques d'exercice de la citoyenneté et la promotion de l'éco-citoyenneté
2. La participation citoyenne
3. La maîtrise de la langue française
4. La réussite éducative et le soutien à la parentalité
5. La santé
6. Le sport et la culture

Développement économique

1. Insertion, formation et accès à l'emploi
2. Soutien à l'entrepreneuriat et au développement économique.

Renouvellement urbain et cadre de vie

1. Désenclaver les quartiers et développer les mobilités
2. Favoriser la mixité sociale et les parcours résidentiels

3. Améliorer le cadre et les conditions de vie sur les quartiers prioritaires
4. Prévenir la délinquance et garantir la sécurité

Les priorités fixées dans le cadre du PERR pour la période 2020-2022

- Recentrer l'intervention sur les enjeux majeurs du contrat de ville au regard des résultats des évaluations conduites à mi-parcours et créer les conditions d'une concentration des financements publics en faveur des territoires les plus en difficultés ;
- Clarifier voire simplifier les objectifs communs à l'ensemble des signataires du contrat de ville
- Réaffirmer le principe d'une gouvernance partagée associant les conseils citoyens ;
- Améliorer les modalités de mise en œuvre du contrat de ville (animation, ingénierie, méthodes et outils) ;
- Accompagner spécifiquement les enjeux liés à la rénovation urbaine des quartiers concernés.

Le protocole fait également lien avec les autres plans nationaux déclinés à l'échelle du territoire de Limoges Métropole, ainsi qu'avec les différents schémas départementaux.

LA GOUVERNANCE

Comité de pilotage : CA, ville de Limoges, État

Comité d'orientation stratégique : tous les signataires du contrat de ville

Comité de coordination composé des membres suivants :

- Le directeur général des services de la ca, et son directeur général adjoint en charge du dossier politique de la ville
- Le directeur général des services de la ville de limoges et sa directrice générale adjointe en charge du dossier politique de la ville
- Le délégué territorial adjoint de l'ANRU
- La déléguée du préfet dans les quartiers

Commissions partenariales territorialisées : assurent, dans le respect des objectifs d'une démarche intégrée, le suivi des décisions du Comité d'orientation stratégique, et mettent en œuvre des plans d'actions définis chaque année avec les habitants et les acteurs locaux.

Comités techniques : composé des représentants techniques des institutions membres du comité d'orientation stratégique, le comité technique se réunit autant que de besoin à l'initiative de la mission Politique de la ville de Limoges Métropole et/ou sur sollicitation des autres partenaires signataires

LES DISPOSITIFS MOBILISÉS

Pas d'information

PARTENAIRES / SIGNATAIRES

Partenaires / signataires du contrat de ville : CU Limoges Métropole, État, Limoges, région, département, procureur de la République, académie de Limoges, ARS, CDC, Limoges Habitat, Dom'aulim, Nouveau Logis, SCALIS, CCI, CMA, pôle emploi, mission locale, CAF, CPAM

Partenaires / signataires du PERR : CU Limoges Métropole, État, Limoges, région, département, procureur de la République, académie de Limoges, ARS, CDC, Limoges Habitat, Noalis, CDC Habitat, SCALIS, CCI, CMA, pôle emploi, mission locale, CAF, CPAM

CONTACTS LES RÉFÉRENTS DU CONTRAT DE VILLE

Mathieu BOURDON

Responsable de la mission Insertion et Politique de la ville
mathieu_bourdon@agglo-limoges.fr

Priscille MEQUIN

Déléguée du préfet
priscille.mequin@haute-vienne.gouv.fr

Séverine MOREAU

Cheffe de service Logement, Politique de la ville
severine.moreau@limoges.fr

GLOSSAIRE

ARS : Agence Régionale De Santé
ASV : Atelier Santé-Ville
BIE : Budget Intégrant l'Égalité
CA : Communauté d'Agglomération
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CALI : Communauté d'Agglomération du Libournais
CAN : Communauté d'Agglomération du Niortais
CARO : Communauté d'Agglomération de la Rochelle
CASPD : Communauté d'Agglomération de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CC : Communauté de Commune
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CISPD : Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CLAS : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
CLS : Contrat Local de Santé
CLSPD : Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CU : Communauté Urbaine
DDSU : Direction du Développement Social Urbain
ESS : Économie Sociale et Solidaire
GIP DSU : Groupement d'Intérêt Public de Développement Social Urbain
GPO : Groupe Partenarial Opérationnel
GUP : Gestion Urbaine de Proximité
GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité
IAE : Insertion par l'Activité Économique
OIR : Opération d'Intérêt Régional
PaQte : Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises
PEG : Projet Éducatif Global
PERR : Protocole d'Engagements Réciproques et Renforcés
PNRU : Programme National de Renouvellement Urbain
PNRQAD : Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés
PRE : Programme de Réussite Éducative
PRU : Programme de Renouvellement Urbain
QPV : Quartier prioritaire de La Politique de la Ville
REAAP : Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
TFPB : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
UE : Union Européenne
VGA : Val de Garonne Agglomération



Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine

Ecosystème Darwin - 87 Quai de Queyries - 33 100 Bordeaux
05 56 90 81 00 / contact@pqn-a.fr

www.pqn-a.fr

